Mairie de Landrais

19/L

COMMISSAIRE ENQUETEUR

De:	gis.bel@laposte.net
Envoyé:	mardi 24 janvier 2017 18:32
À:	mairie@landrais.fr; pere@mairie17.com
Objet:	Fwd: Face aux nuisances des éoliennes belges
Pièces jointes:	Pièce jointe sans titre 00046.png; Pièce jointe sans titre 00049.png

Madame, Monsieur le Maire,
Un témoignage de plus contre les éoliennes Enercon. Deux suffisent à rendre malade comme je l'ai expérimenté moi-même le 23/07/16, suite à l'orage du 22/07/16 -
Je suis dans l'attente d'un témoignage de Melles où là aussi, et comme par hasard, ce sont des éoliennes
Enercon qui causent des soucis aux riverains.
Nous connaissions déjà le témoignage de Hubert de Bonneville à 11,5 kms d'éoliennes Enercon.
Celui de la famille R. à 7 kms du même parc éolien que celui qui torture Hubert.
Nous avons eu, par le passé le témoignage de la famille N. vivant à 1030 m d'Enercon.
Reconnus tous les deux handicapés par les infrasons par l'ARS de leur région, et actuellement en procès avec Enercon. (donc témoignage retiré et impossibilité pour le moment de témoigner)
Parmi tous les témoignages que je reçois, ceux qui sont les plus poignants, insupportables proviennent de cobayes Enercon.
Les autres ont la possibilité de se refaire une santé, de récupérer lorsque les éoliennes sont à l'arrêt, ce qui est refusé aux cobayes Enercon.
Quatre étant déjà intolérables, que pensez-vous qu'il adviendra lorsque ce chiffre sera multiplié par deux ainsi que les nuisances ? Puis ensuite les 14 éoliennes de Puyravault-Chambon ? Puis celles de St-Germain de Marencennes ? Puis celles d'Ardillères ?
Se retrancher derrière le Préfet paraît bien commode ! Mais les associations conservent les noms des maires ayant accepté de recevoir et d'écouter les promoteurs éoliens, et conservent aussi les noms des préfets qui ont signé les permis, car un jour viendra où la vérité devra éclater au grand jour et justice devra être rendue.
Bonne lecture. GS

De: "Friends against wind" <friends.against.wind@gmail.com>
À: "gis bel" <gis.bel@laposte.net>
Envoyé: Lundi 23 Janvier 2017 10:18:11
Objet: Face aux nuisances des éoliennes belges

Face aux nuisances des éoliennes belges

Les riverains français n'en peuvent plus des nuisances engendrées par les deux éoliennes implantées à Menin.

19/L

Bonjour à toutes et à tous,

Le témoignage d'une habitante d'Halluin a été publié hier par le quotidien La Voix du Nord :

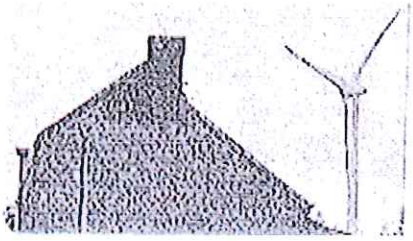

Face aux nuisances des éoliennes belges

Les riverains français n'en peuvent plus des nuisances engendrées par les deux éoliennes implantées à Menin.

Bien cordialement,

Dominic Mette

Friends against wind

Ensemble contre les éoliennes
www.friends-against-wind.org

Friends against wind · *Ensemble contre les éoliennes*
Vous recevez ce courriel dans le cadre de votre engagement contre l'éolien industriel. Si vous désirez mettre à jour votre adresse e-mail, ou vous désinscrire de notre liste, merci de nous en informer en répondant à ce courriel.

18/2

Mairie de Landrais

De: gis.bel@laposte.net
Envoyé: mercredi 18 janvier 2017 19:27
À: mairie@landrais.fr; pere@mairie17.com
Objet: Fwd: STOPEOLIEN02 a tweeté : Une pale d'une éolienne s'arrache et se brise au sol à Nurlu

COMMISSAIRE ENQUETEUR M.B

De: "Twitter" <info@twitter.com>
À: "Siguier" <gis.bel@laposte.net>
Envoyé: Mercredi 18 Janvier 2017 16:04:55
Objet: STOPEOLIEN02 a tweeté : Une pale d'une éolienne s'arrache et se brise au sol à Nurlu

Vos Temps forts

STOPEOLIEN02
@STOPEOLIEN02

Une pale d'une éolienne s'arrache et se brise au sol à Nurlu

Une pale d'une éolienne s'arrache et se brise au sol à Nurlu

- Picardie express - Le Courrier picard

courrier-picard.fr

Le Parisien
@le_Parisien

Versailles : le marginal téléchargeait des images de viols d'enfants

Versailles : le marginal téléchargeait des images abominables -

19 000 photos et 2 900 vidéos plus immondes les unes que les autres. Un homme de 43 ans a été... plus

leparisien.fr

5 5

Sauv. du Carladez
@SauvduCarladez

Aigle royal ou éoliennes : Roquefort-des-Corbières sort ses griffes
Je préfère voir tourner les aigles que les pales

> **Aigle royal ou éoliennes : Roquefort-des-Corbières sort ses griffes**
>
> Marie-Christine Théron-Chet, maire de Roquefort-des-Corbières n'en démord pas : l'éolien a sa... plus
>
> lindependant.fr

Sauvons Montlevicq
@SauverMontlevic

RT @YPerrotte: Qu'est-ce que ça serait la nuit avec du PV ou les jours sans vent avec de l'éolien ! □
twitter.com/rtlfrance/stat...

thony
@maryotthony

Non aux Eoliennes à 500m de nos habitations. L'académie de médecine en France a préconisé une distance de 1,5km habitations et les éoliennes twitter.com/OuestFrance53/...

LeParisien Politique
@leParisien_pol

Valls interpellé par un auditeur : «La claque, on est 66 millions à vouloir te la donner»

Valls interpellé par un auditeur : «La claque, on est 66 millions à vouloir te la donner» -

Invité de France Inter ce mercredi matin, Manuel Valls a été verbalement agressé par un audit... plus

leparisien.fr

30 37

En voir plus sur Twitter

Paramètres | Aide | Se désinscrire

Cet email a été généré pour @BelSiguier.

Twitter, Inc. 1355 Market Street, Suite 900 San Francisco, CA 94103

Arrivée Jainé Chambon
le 25/1/2017 20/L

COMMISSAIRE ENQUETEUR M.B

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION POITOU-CHARENTES

M. Bernard MISSIAEN
Commissaire enquêteur
Mairie de Landrais
1 Place de la Mairie
17290 LANDRAIS

Poitiers, le 20 janvier 2017

Objet : Enquête publique
Projet LANDRAIS et CHAMBON

Monsieur le commissaire enquêteur,

La réflexion globale, initiée par notre fédération, autour du développement durable qu'est la démarche de responsabilité sociétale des entreprises, nous conduit à tendre vers un **équilibre entre les trois volets que sont le social, l'environnemental et l'économique.**
Les politiques et réglementations issues, entre autres, du Grenelle de l'environnement et de la Loi de transition énergétique, nous y incitent également fortement en particulier avec l'objectif de 2030 à 40 % d'énergies renouvelables dans la production d'électricité.

Ainsi, le développement d'un parc éolien sur les communes de Landrais et Chambon entre parfaitement dans cette dynamique, développer le parc éolien c'est :

- **Avancer vers le développement des énergies renouvelables pour prévenir des émissions de gaz à effet serre.** La Région Poitou-Charentes s'était fixée comme ambition de respecter le Protocole de Kyoto à l'échelle de son territoire (évitement de 800 000 tonnes équivalent CO2 à 2010) et de préparer la perspective d'une division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Le Schéma Régional Climat Air Energie Poitou-Charentes (SRCAE), fixait la fourchette d'objectifs suivants, une réduction de 20% (objectif européen et national) à 30 % des émissions de Gaz à Effet Serre à l'horizon 2020 et de 75% (facteur 4) à 80 % à l'horizon 2050.
  A l'heure de la COP 21, il apparaît important de favoriser une dynamique de progression régulière de parcs éoliens afin d'atteindre les objectifs précédemment fixés auxquels ils contribuent.
- **Favoriser le développement économique et l'emploi.** Ces travaux sont quasiment systématiquement réalisés par nos entreprises de Travaux Publics. A l'heure où ces dernières souffrent d'un ralentissement de l'activité depuis 2008, cette opportunité pourrait permettre de maintenir des emplois voire d'en développer. Cela contribuerait également, comme les autres énergies renouvelables, à la maîtrise à long terme du prix de l'énergie, à la sécurité d'approvisionnement et à l'autonomie énergétique des territoires, au développement de la production d'énergie décentralisée à proximité des lieux de consommation, à la limitation des impacts de la production d'énergie sur l'environnement, à la création de richesses et à l'accès à des quantités d'énergie à des coûts maîtrisés, à favoriser sur le long terme, la neutralité énergétique des territoires.

C'est pourquoi, notre Fédération apporte son soutien plein et entier au projet éolien des communes de Landrais et Chambon.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de ma haute considération.

Le Président
Michel BERGE

Adresser toute correspondance :
26, rue Gay-lussac - B. P. N° 20958
86038 – POITIERS CEDEX
Tél : 05 49 61 49 75 - Fax : 05 49 44 09 44 – E Mail : pchar@fntp.fr

21/L

COMMISSAIRE M.B ENQUETEUR

Mairie de Landrais

De: gis.bel@laposte.net
Envoyé: dimanche 29 janvier 2017 15:50
À: mairie@landrais.fr; pere@mairie17.com
Objet: Fwd: Les éoliennes vécues comme une menace
Pièces jointes: Pièce jointe sans titre 00030.png; Pièce jointe sans titre 00033.png

sans commentaires. GS

De: "Friends against wind" <friends.against.wind@gmail.com>
À: "gis bel" <gis.bel@laposte.net>
Envoyé: Dimanche 29 Janvier 2017 14:31:09
Objet: Les éoliennes vécues comme une menace

Les éoliennes vécues comme une menace

« Il en va du devenir de nos campagnes, de ceux qui vont venir et des nouvelles générations ».

Bonjour à toutes et à tous,

Le Journal de la Haute-Marne a publié cet article il y a deux jours :

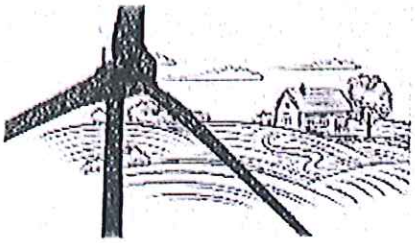

Les éoliennes vécues comme une menace

« Il en va du devenir de nos campagnes, de ceux qui vont venir et des nouvelles générations ».

Bien cordialement,

Dominic Mette

Friends against wind

Ensemble contre les éoliennes
www.friends-against-wind.org

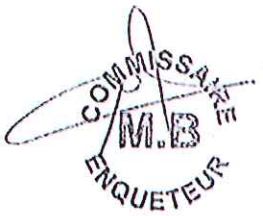

Friends against wind - *Ensemble contre les éoliennes*
Vous recevez ce courriel dans le cadre de votre engagement contre l'éolien industriel. Si vous désirez mettre à jour votre adresse e-mail, ou vous désinscrire de notre liste, merci de nous en informer en répondant à ce courriel.

Mairie de Landrais

COMMISSAIRE M.B ENQUÊTEUR

22/c

De: gis.bel@laposte.net
Envoyé: mardi 31 janvier 2017 19:55
À: mairie@landrais.fr; pere@mairie17.com
Objet: Fwd: STOPEOLIEN02 a tweeté : J'ai ajouté une vidéo à une playlist @YouTube - Eoliennes REPORTAGE

ça donne envie ! GS

De: "Twitter" <info@twitter.com>
À: "Siguier" <gis.bel@laposte.net>
Envoyé: Mardi 31 Janvier 2017 16:53:29
Objet: STOPEOLIEN02 a tweeté : J'ai ajouté une vidéo à une playlist @YouTube - Eoliennes REPORTAGE

Vos Temps forts

STOPEOLIEN02
@STOPEOLIEN02

J'ai ajouté une vidéo à une playlist @YouTube - Eoliennes REPORTAGE youtu.be/jQENyTDBarw?a

Le Parisien
@le_Parisien

Sud-Ouest : un trafic de drogue dans les «rave party» démantelé

Sud-Ouest : un trafic de drogue dans les «rave party» démantelé -

Le principal suspect, un Espagnol d'une quarantaine d'années, organisait lui-même ces fêtes g... plus

leparisien.fr

5 3

RETWEETE PAR

Frédéric

Le HuffPost
@LeHuffPost

Notre plus vieil ancêtre avait une énorme bouche et pas d'anus

> **Notre plus vieil ancêtre avait une énorme bouche et pas d'anus**
>
> Saccorhytus coronarius, qui vivait il y a 540 millions d'années, est une petite créature d'un... plus
>
> huffingtonpost.fr

33 20

RETWEETE PAR
LEFEBVRE

EDF Gravelines
@EDFGravelines

La lettre externe d'#EDFGravelines est en ligne sur internet. Découvrez-là ! edf.fr/sites/default/...

4 2

Thibaut Girier
@tgirier

#Windows10 : les Universal Apps dans le viseur de l' #ANSSI

> **Les bons tuyaux de l'agence de sécurité française pour utiliser Windows 10**
>
> L'Anssi passe en revue le service de télémétrie, l'assistant personnel Cortana, les paramètre... plus
>
> zdnet.fr

VentdeRaison
@VentdeRaison

#éolien A l'ombre de Publifin, d'autres intercommunales énergétiques wallonnes alimentent la nébuleuse Publifin,...

A l'ombre de Publifin, d'autres intercommunales énergétiques wallonnes alimentent la nébuleuse

Publifin, Publifin, Publifin... On pourrait presque s'étonner de n'entendre parler que de la ... plus

rtbf.be

Envoi plus sur Twitter

Paramètres | Aide | Se désinscrire

Cet email a été généré pour @BelSiguier.

Twitter, Inc. 1355 Market Street, Suite 900 San Francisco, CA 94103

COMMISSAIRE M.B ENQUETEUR

23/c

Mairie de Landrais

De: gis.bel@laposte.net
Envoyé: jeudi 2 février 2017 00:07
À: mairie@landrais.fr; pere@mairie17.com
Objet: Fwd: Victimes de la présence d'éoliennes, ils souffrent de maux de tête et de vertiges
Pièces jointes: Pièce jointe sans titre 00107.png; Pièce jointe sans titre 00110.png

Oublié de préciser que ce sont des Enercon bien sûr ! GS

De: "gis bel" <gis.bel@laposte.net>
À: mairie@landrais.fr, pere@mairie17.com
Envoyé: Jeudi 2 Février 2017 00:05:29
Objet: Fwd: Victimes de la présence d'éoliennes, ils souffrent de maux de tête et de vertiges

---

De: "Friends against wind" <friends.against.wind@gmail.com>
À: "gis bel" <gis.bel@laposte.net>
Envoyé: Mercredi 1 Février 2017 13:48:30
Objet: Victimes de la présence d'éoliennes, ils souffrent de maux de tête et de vertiges

Victimes de la présence d'éoliennes, ils souffrent de maux de tête et de vertiges

À Vervins dans l'Aisne, près de 300 personnes sont venues écouter un expert en prévention des risques des éoliennes.

Bonjour à toutes et à tous,

France 3 a diffusé ce reportage dans son JT régional de 19/20 le 28 janvier 2017 :

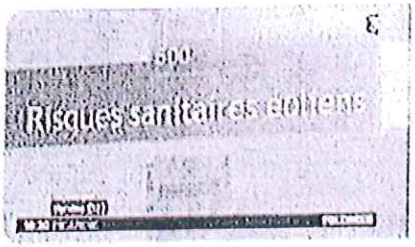

Victimes de la présence d'éoliennes, ils souffrent de maux de tête et de vertiges

À Vervins dans l'Aisne, près de 300 personnes sont venues écouter un expert en prévention des risques des éoliennes.

Bien cordialement,

Dominic Mette

COMMISSAIRE M.B ENQUETEUR

Friends against wind · *Ensemble contre les éoliennes*
Vous recevez ce courriel dans le cadre de votre engagement contre l'éolien industriel. Si vous désirez mettre à jour votre adresse e-mail, ou vous désinscrire de notre liste, merci de nous en informer en répondant à ce courriel.

Mairie de Landrais

COMMISSAIRE ENQUETEUR

24/L

De: gis.bel@laposte.net
Envoyé: jeudi 2 février 2017 00:13
À: mairie@landrais.fr; pere@mairie17.com
Objet: Fwd: Face aux nuisances des éoliennes belges
Pièces jointes: Pièce jointe sans titre 00099.png; Pièce jointe sans titre 00102.png

Avec seulement 2 éoliennes Enercon !!!!! GS

De: "Friends against wind" <friends.against.wind@gmail.com>
À: "gis bel" <gis.bel@laposte.net>
Envoyé: Lundi 23 Janvier 2017 10:18:11
Objet: Face aux nuisances des éoliennes belges

Face aux nuisances des éoliennes belges

Les riverains français n'en peuvent plus des nuisances engendrées par les deux éoliennes implantées à Menin.

Bonjour à toutes et à tous,

Le témoignage d'une habitante d'Halluin a été publié hier par le quotidien La Voix du Nord :

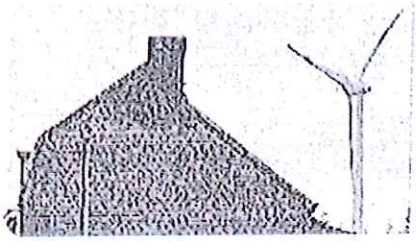

Face aux nuisances des éoliennes belges

Les riverains français n'en peuvent plus des nuisances engendrées par les deux éoliennes implantées à Menin.

Bien cordialement,

Dominic Mette

Friends against wind

Ensemble contre les éoliennes
www.friends-against-wind.org

Friends against wind - *Ensemble contre les éoliennes*
Vous recevez ce courriel dans le cadre de votre engagement contre l'éolien industriel. Si vous désirez mettre à jour votre adresse e-mail, ou vous désinscrire de notre liste, merci de nous en informer en répondant à ce courriel.

COMMISSAIRE ENQUETEUR M.B

25/

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous disons « NON » à l'implantation d'éoliennes près de notre hameau « Les Granges ».

Nous ne souhaitons pas voir s'implanter des piliers en béton avec des pales géantes qui créeront un effet stroboscopique nous empêchant de profiter pleinement du soleil levant.

Avec des éoliennes aussi près des maisons (679 m), nous sommes en droit de nous poser des questions concernant leurs effets possibles sur le corps humain (ex : acouphènes).

Fait à Les Granges, le 29 janvier 2017

Mme GUIBERT Marie-Noëlle

Monsieur GUIBERT Florent

Mme GUIBERT Audrey

Monsieur DE AMORIM Thomas

M. GUIBERT Jean Marc

ENGIE Ineo

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR M.B

26/1

Mairie de Landrais,
A l'attention du Commissaire Enquêteur
Monsieur Bernard MISSIAEN,
2 place de la Mairie
17290 LANDRAIS

Le 06 Février 2017

Objet : Soutien au projet éolien de Landrais et Chambon

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre Société, spécialisée dans le réseau électrique ainsi que dans l'interconnexion de parcs éoliens, emploie 35 salariés.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'Energie éolienne.

Nous suivons donc particulièrement le projet éolien de Landrais – Chambon porté par la Société SAS EOL D'AUNIS. Par le passé, nous avons réalisé plusieurs parcs éoliens avec des sociétés qui ont toujours fait appel aux entreprises locales.

En effet, ce projet distant de 7km de notre société représente l'équivalent de 2 mois d'activité sur lesquelles nous espérons pouvoir compter.

Nous considérons ce projet comme créateur de richesses locales non délocalisables, respectueux de son environnement, qu'il soit naturel ou humain.

Enfin, nous soulignons l'aspect réversible de ces installations qui n'engage pas l'avenir des sites où elles sont installées.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean Noel FALLOURD
Directeur de Travaux

INEO AQUITAINE SNC – Agence Réseaux Charentes – Centre de travaux de La Rochelle
La Loge – 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS – France
T. 05 46 00 97 80 – Fax 05 46 00 97 81 – Siret n° 414 752 519 01075
SNC au capital de 258 360.00 Euros – RCS BORDEAUX B 414 752 519
www.engie-ineo.fr

Gérard ROY
1 Impasse des Jardins
17 700 – Péré

COMMISSAIRE M.B ENQUETEUR

27/1

Commissaire Enquêteur
Enquête Publique Extension Parc éolien de Péré

Péré, le 30 janvier 2017

Monsieur,

Sachant ma démarche inutile, Je n'ai pas l'intention de développer des arguments dont vous ne tiendrez pas plus compte, que n'en ont tenu compte les deux autres commissaires enquêteurs. Cette E.P. n'est qu'administrative, afin de prouver que vous avez fait votre devoir, mais que peu importe l'avis des citoyens, selon les expériences passées, où la majorité absolue (les personnes ayant un avis favorable étaient : l'associé du promoteur, sa femme, son employé, un adjoint bénéficiaire, le maire !) et l'avis du CE a été favorable, ceci posé pour preuve de mon Scepticisme.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de vous reporter à mes précédents courriers concernant l'implantation de ce parc, ils sont toujours d'actualité malgré les commentaires peu avisés qu'en avait fait Monsieur Pierre Kreiss et malgré le Permis de construire accordé par le préfet et ce, hors délai.

L'éolien industriel ne produit qu'aléatoirement et en quantité dérisoire, les annonces de promoteurs éoliens sont faussées, pour tromper les consommateurs.

L'implantation du parc Chambon-Landrais est trop proche des maisons, le hameau des Granges est à moins de 700 m, même si la loi, qu'a fait voté Mme Royal est de 500 m des habitations, (elle ne vit pas elle-même à 500 m d'un parc éolien), il faudrait au moins plusieurs kilomètres, car l'impact sonore des turbines est une réalité, si Monsieur Kreiss, à Périgny, peut dormir tranquille, ce n'est pas notre cas.

Une éolienne Enercon émet 103 dB, à 100 m de hauteur, donc propage loin cette nuisance. Celles qui sont prévues émettront 105 dB.

Pour exemple chez nous à Péré : le TGV émet 95 dB à 1500 m du village et à hauteur d'homme, pourtant par vent du nord nous l'entendons et il est avéré qu'il en est de même à Saint-Germain de Marencennes, c'est à dire à 3 kms du lieu d'émission.

En quelques minutes le train est passé, alors que nous vivons sous les éoliennes toute l'année, la nuit comme le jour, et qu'elles sont déjà au nombre de 4, ce qui multiplie de manière exponentielle les dB. Dorénavant il faudra compter huit turbines et des plus pénalisantes car elles tournent même sans vent, tout le secteur Péré, les Granges, le Cher, Puyravault, Chambon, Landrais sera fortement impacté. .

En attendant les quatorze prochaines turbines de Puyravault ! En attendant celles d'Ardillères et de Saint-germain de Marencennes. Ce qui signifie que l'Etat a décidé de nous sacrifier, mais tout en maintenant nos impôts au même niveau, alors que nos maisons sont invendables et que notre qualité de vie est fortement dégradée.

A lire la merveilleuse prose produite pour l'E.P. , on ne peut que se réjouir qu'il n'y air aucun impact visuel, aucun impact sonore, aucune gêne à venir, puisque tout est parfait. Ce n'est pourtant pas notre expérience avec nos 4 turbines ! Et nos remarques ou nos plaintes n'ont jamais produit un quelconque effet !

Aucun organisme certifié ne vient mesurer les nuisances au jour le jour. Celles-ci devraient même être enregistrées et consultables à tout moment, à l'extérieur de la Mairie.

Vous trouverez ci-joint des mesures prises dans mon jardin, au centre du village. Un expert Afnor reconnaît mon sonomètre comme valable, son taux d'inexactitude est de 2 %, or les Tribunaux admettent une marge d'erreur de 10 %.

Ceci vous prouvera qu'il y a bien saccage de notre environnement, sonore et visuel.

Un de mes voisins a mis 5 ans pour vendre sa maison. Au départ elle était affichée dans les agences immobilières à 129 000 €, au printemps 2016, n'ayant cessé de dégringoler, son pris affiché était à 79 000 €, elle s'est vendue mais rien ne prouve que ce soit à ce prix-là.

J'ai d'autres exemples, où les vendeurs au bout de 6 ans, et après avoir testé toutes les agences immobilières du secteur, ont fini par renoncer.

Un agent immobilier m'a confié : lorsque je dois faire visiter une maison dans un village pourvu d'éoliennes, je le dis dans mon bureau, car l'expérience m'a prouvé, que si les gens sont pour, c'est ailleurs, pas là où ils désirent vivre, et dès l'approche d'un village éolisé, j'entendais : ah non ! Il y a des éoliennes ! (visibles de très loin) il fallait alors rebrousser chemin. Perte de temps et d'argent.

L'Etat n'a même pas prévu de compensation financière à cette situation ! C'est honteux. Et l'on nous baratine sur l'égalité !

Veuillez agréer mes sincères salutations.

Vidéo sur Dailey Motion = effet stroboscopiques chez moi

— le 10/02/2017 je vous remets un CD justifiant les gênes sonores et optiques que j'endure

Environment Tester Report

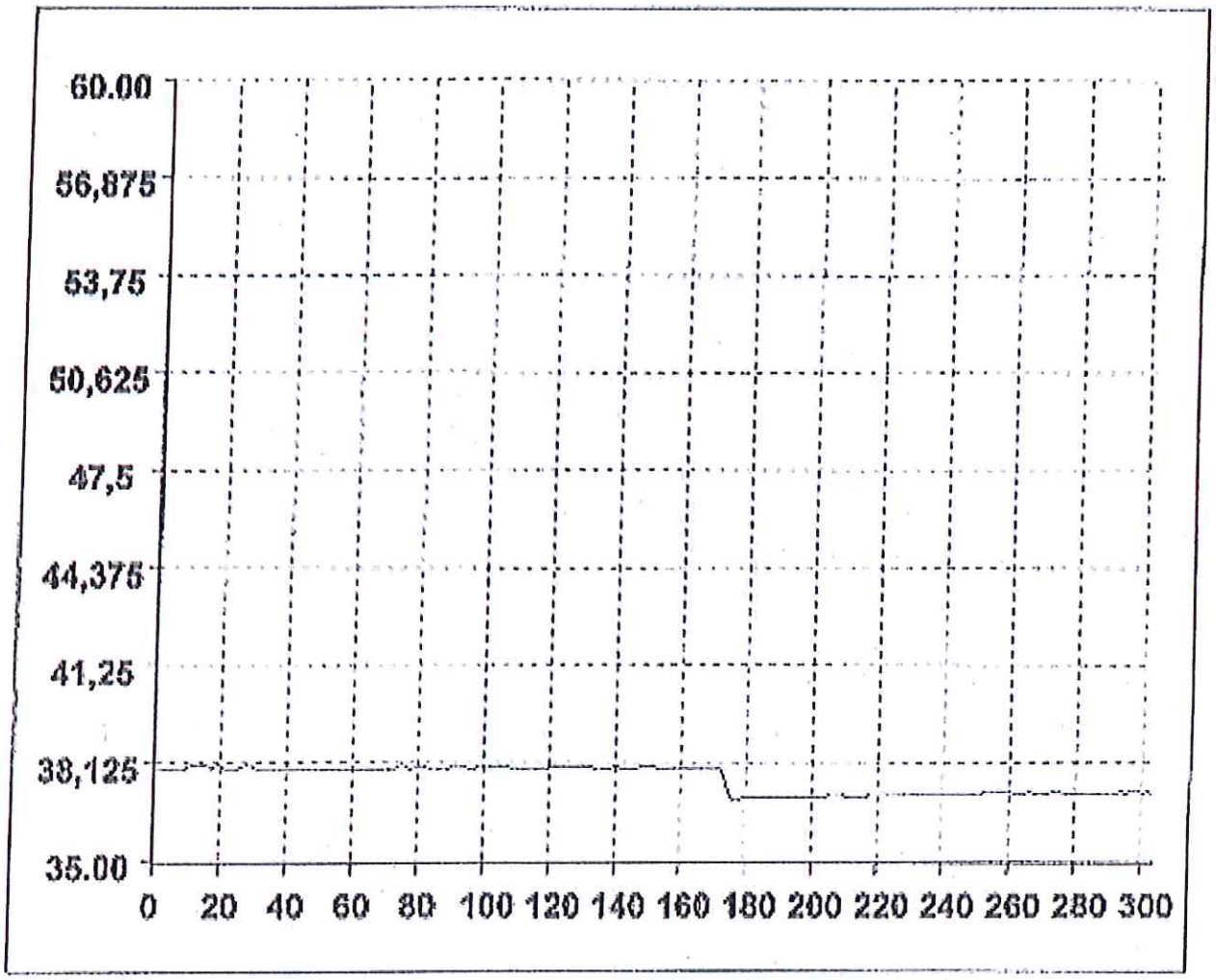

FUNCTION:Sound **UNIT:dB**

Péré le 6 août 2004 12h40 (avant les éoliennes)

Environment Tester Report

COMMISSAIRE M.B ENQUETEUR

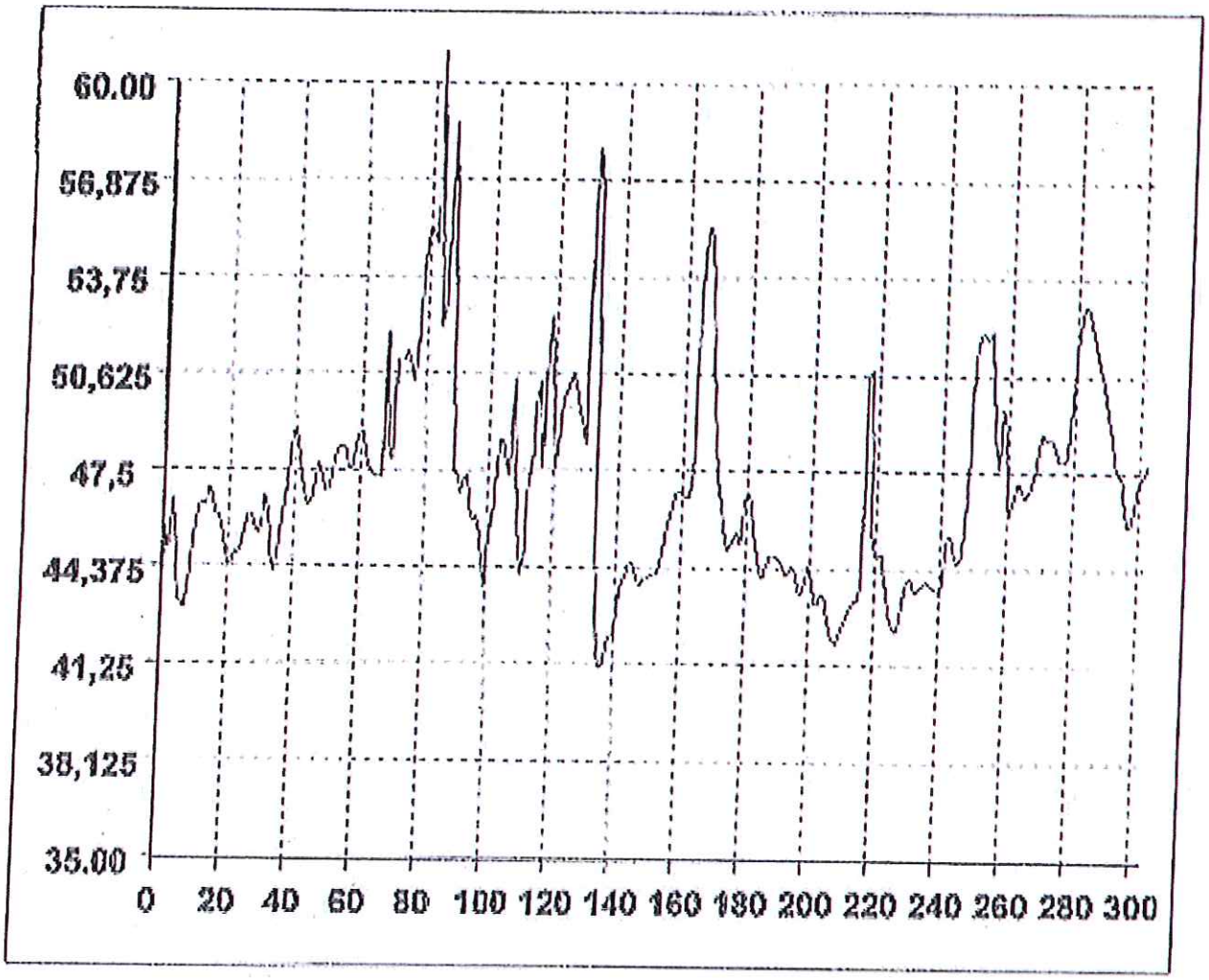

FUNCTION:Sound UNIT:dB

Péré le 2 août 2008 à 8h06, les pointes sont des "Wouf"

Ghislaine Siguier
7, rue de la Mairie

17 700 – Péré

COMMISSAIRE ENQUETEUR

28/L

Monsieur le Commissaire Enquêteur
En Mairies de Chambon et Landrais

Enquête publique parc éolien de Chambon et Landrais
En extension du parc éolien de Péré

Péré, le 2 février et suivants 2017

Annexe à mes premières observations –

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'ai eu l'occasion de rencontrer une personne habitant les abords de Landrais et souffrant aussi des infrasons de la centrale de Péré. Ce qui, sans m'apporter de réjouissances particulières, m'a donné une raison de persévérer dans mon combat.

De plus j'ai reçu un témoignage (annexé) de Mme Christine Beuchat, agricultrice, 53 ans, habitant dans le Jura Suisse, - preuve que les infrasons n'ont pas de nationalité -, dont la santé, sous 2 (deux) éoliennes Enercon, est déjà bien atteinte.

Le temps est venu d'écouter les riverains, et non les agences payées pour « faire passer la pilule », en niant ou minimisant, ou détournant les nuisances à venir. Cette stratégie n'est désormais à réserver que pour les pays reculés, non alphabétisés. Comme je l'ai déjà dit : ce sont les riverains qui pourraient donner des leçons aux professionnels vivant loin dans leurs bureaux, à l'abri de ces machines.

Lorsque l'étude d'impact a lieu on ne vient pas d'abord enquêter sur le vécu des populations, elles ne peuvent s'exprimer, et encore à condition de pouvoir se déplacer, qu'après que soit publiée à grands frais, par le promoteur, la littérature des : « *Contes du Merveilleux* ! » toujours édifiants de normes bien respectées, de machines de presque 150 m de haut, superbement intégrées dans le paysage, respectant la faune et la flore. Sans JAMAIS mentionner que dessous vit aussi cette espèce sans nulle importance qu'est l'être humain, d'autant qu'aucun d'entre eux n'a la moindre valeur personnelle. Ces pauvres indigènes => je cite Médiapart, parlant des riverains d'éoliennes, ne sont, d'un point de vue économique, que qualité négligeable.

C'est l'inverse qui est à mettre en œuvre. Les riverains d'abord, les professionnels motivés par des facturations intéressantes, ensuite ! Les riverains, eux n'ont rien à vendre, ils essaient seule-ment de défendre leurs conditions de vie. « *Celui qui ne se redresse pas contre une injustice mérite sa servitude* » Ernest Pérochon – auteur régional, prix Goncourt en 1922

J'ai reçu, également le compte-rendu du dernier Conseil municipal de Landrais concernant « l'extension du parc de Péré ». A noter, avec un peu d'ironie, que l'on ne mentionne même plus éolien. Il s'agit d'un parc. Or un parc comprend habituellement de beaux spécimens d'arbres, de belles allées ombragées, parfois une fontaine centrale, de jolis massifs fleuris, et des bancs pour venir s'y reposer. Or qui oserait venir, accompagnés de ses enfants, de la grand-mère, prendre deux heures de calme et de frais sous ces épouvantables et bruyants engins ? Il ne s'agit ni de parc ni de ferme, mais d'une structure industrielle. Chaque éolienne est une usine à elle seule.

Relisant les « conclusions motivées du Commissaire Enquêteur Pierre Kreiss », concernant le parc éolien de Péré – puisqu'il s'agit bien toujours de la base sur laquelle nous nous appuyons actuel-lement, s'agissant d'une « extension », page 6 : « L'étude d'impact *s'évertue* à démontrer que le projet

éolien de Péré est un site approprié pour la production d'énergie renouvelable au moyen des éoliennes ».

En tant que francophone ce « s'évertue » m'interpelle. Le Commissaire Enquêteur n'écrit pas l'étude a prouvé que… (n'oublions pas le rôle du mât de mesure resté en place pendant une année qui aurait dû PROUVER, que ce site était approprié.

Selon le Robert (micro) éd. 1998 – S'évertuer : faire tous ses efforts, se donner beaucoup de peine. => s'appliquer, s'escrimer. S'évertuer à expliquer, démontrer quelque chose.

Les résultats n'ont pas prouvé que le parc éolien de Péré battait le record de production de la région, bien au contraire, (taux de charge de 21 % quand ce n'est pas 20 %, donc au-dessous de la moyenne régionale = 25 %) MAIS en revanche, là où ce parc éolien bat tous les records c'est sur le taux de production de nuisances ! Lorsqu'il atteint – fièrement – ses 96,4 % de « rotation de ses pales » grâce à l'énergie nucléaire, là il remporte la coupe en or ! Nous sommes donc obligés de subir 96,4 % du temps, nous autres, pauvres créatures non prises en compte par les études d'impact, puisque jamais nous ne voyons apparaître qu'à 720 m de ces engins de 140 m de haut, vit une espèce humanoïde.

En annexe vous trouverez l'extrait des conclusions du Commissaire Enquêteur Michel Maucourt (projet de Bourcq-Contreuve) = Avis défavorable – analysant l'énergie produite selon la société pétitionnaire. *« la production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent ayant un taux de charge de 25 %, ce qui correspond à environ 2200 H/an de fonctionnement à pleine puissance des éoliennes. Le parc étant composé de 7 aérogénérateurs de 3,2 MW chacun, la production nette, en tenant compte des pertes par effet de sillage et de densité de l'air, atteindra : 49,3 GWh/an.*

Cette valeur est donc fonction de la puissance des machines et nullement conditions de vent.

- Cette valeur, tout à fait théorique, sert de référence dans le dossier :
  - au calcul de consommation de 22857 personnes
  - au besoin de 45 % de la population de Charleville-Mézières
  - au calcul financier d'amortissement et de rentabilité sur 15 ans du parc.
- La production est-elle estimée en fonction des mesures de vent local ou est-ce un calcul tout simplement théorique (32*7*2200) ?
- Il est précisé également : « *Avec des vitesses de vent moyennes de 5,5 m/s à 50 m de hauteur, le parc éolien de Bourg-Contreuve est viable sur le plan économique* »
- **Conclusion :** le pétitionnaire fait un calcul théorique de production mais il sait que de toute façon le parc sera rentable économiquement.

OUI car tout ce qui compte c'est le placement et sa rétribution financière et non la production d'énergie !
Comme nous l'avait dit, Mr Feldmann lorsque nous émettions des doutes au sujet de la production à venir, peu lui importait puisque l'opération était rentable, grâce au prix de rachat de cette énergie garanti, fixé légalement, lui assurant 15 ans de bénéfices.

Je poursuis les observation du CE Michel Maucort :

- *La production du parc éolien équivaut à la consommation électrique d'environ 22 857 personnes/an.*
- Il s'agit d'un calcul théorique car n'oublions pas qu'il s'agit d'une production intermittente, les demandes d'énergie les plus importante se font en hiver pour le chauffage, lorsqu'il fait froid et qu'il n'y a pas de vent et en été pour la climatisation, lorsqu'il fait chaud et qu'il n'y a pas de vent non plus.
- Il est précisé également : « *le projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Bourcq et Contreuve revêt donc une certaine importance dans le cadre de la lutte contre les*

- *émissions de gaz à effet de serre puisqu'elle permettra d'éviter le rejet dans l'atmosphère d'environ 15 680 tonnes de CO2/an »*

- Il s'agit encore une fois d'un calcul tout à fait théorique. La production étant intermittente, lorsque le parc est à l'arrêt (taux de charge d'environ 25 %), il faut produire l'énergie nécessaire au réseau par des moyens de substitution soit l'équivalent de 75 % du temps. Ces moyens de substitution sont essentiellement carbonés (gaz, fioul, charbon)

Suit l'avis défavorable du Commissaire enquêteur –

Donc, pour résumer : seul l'intérêt financier du pétitionnaire motive l'implantation de ce parc éolien.

Comme dit dans mon précédent courrier, lorsque le parc éolien de Péré, avec des machines que vous considérez comme technologiquement exceptionnelles (le 04/01/17 en Mairie de Chambon) produisant (officiellement) 21 % du temps (mais polluant 96,4 % du temps, leur vrai record), il faut engager des sources de production carbonée 79 % du temps d'où non pas une économie de GES, mais bien l'essor démentiel de ceux-ci.

Je lis aussi /enquête parc éolien de Péré- Toujours la génèse de ce qui nous occupe/, que selon des études sérieuses, l'implantation d'un parc éolien n'entraîne xxx de dépréciation des valeurs immobilières ». (le « pas » ayant été omis, sans doute trop difficile à écrire)

Or en tant qu'expert vivant sous ces machines, je vais donner un exemple de dépréciation d'une maison (je l'ai choisie à dessein car j'ai encore les chiffres en tête, je passe sur les autres, dans le même cas, qui ont bradé leur maison pour s'enfuir, ou ceux qui après 7 ans de tentatives ont renoncé à vendre, après avoir, chaque année, baissé le prix de leur maison de 20 000 €/an)

Je ne parle pas non plus de cet agent immobilier qui a bradé sa maison pour partir, que j'ai revu quelques années plus tard et qui m'a confié : « lorsque je dois faire visiter une maison sise dans un village pourvus d'éoliennes, maintenant je préviens dans mon bureau ! J'ai eu assez de déboires en partant avec de potentiels clients emballés par les photos, et qui, lorsqu'ils apercevaient les éoliennes changeaient immédiatement d'avis : « ah, s'il y a des éoliennes, ce n'est même pas la peine ! » donc perte de temps, de carburant pour moi.

Cette maison acquise par des gens n'ayant aucune prévention contre l'éolien et désireux de revenir dans leur département d'origine, ayant rénové cette maison pendant 2 ans et ne supportant plus, ont remis en vente à 129 000 €, (agences immobilières et le Bon Coin) puis chaque année le prix a chuté, au bout de 5 ans de cet exercice, elle était en vente à 79 000 €, toujours en agences et sur le Bon Coin, au printemps 2016 – Elle s'est vendue pendant l'été, nul ne peut dire combien… La cause de la vente : « urgent cause mutation ! », écrivait ce couple de retraités ! J'ai eu l'occasion de mentionner ce cas dans un de mes courriers à Mr le Préfet. Perte ? Perte de 50 000 € au minimum partant du principe qu'il n'y a pas eu d'ultimes négociations.

Je reçois les conclusions du Commissaire Enquêteur Roland Dodin, projet de Le Vigeant en Charente, et vous transmets la page 18 des griefs qui ont motivé son avis défavorable.
Eléments négatifs du projet :
Atteintes au paysage/ Impacts sur le milieu humain/ la conservation de la biodiversité.
Je relève notamment concernant les impacts sur le milieu humain :« en effet les nuisances sonores et visuelles, la gêne occasionnée par le phénomène des ombres portées sont évidentes et perturberont indéniablement les conditions de vie des riverains. Le bruit produit par les éoliennes même respectant les normes réglementaires reste bien présent et est surtout continu. La documentation scientifique retient deux effets potentiellement associés aux niveaux de bruits engendrés par les éoliennes : la nuisance et la perturbation du sommeil. A propos des infrasons émis par les éoliennes, le doute quant à leur nocivité subsiste. Les ombres mouvantes ou effets stroboscopiques constituent une autre nuisance

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

importante. La dévalorisation des biens, même s'il n'existe pas d'effet direct sur la valeur des habitations, il apparaît que l'implantation d'un parc éolien conduit à un rejet d'achat à proximité et amène les acheteurs potentiels à faire baisser le prix de 40 %. Dans certaines régions, des décisions judiciaires d'indemnisations ont déjà été prises pour perte de valeur. ».

Ce qui contredit TOUT ce que prétendent les services chargés des études des dossiers du montage de ces projets, purement spéculatifs. (note jointe)

Le moment est venu, Monsieur le Commissaire Enquêteur de mettre un terme définitif à ce business très juteux pour ces sociétés dont le but inavoué n'est que le rendement facile et légal d'une industrie qui non seulement ne fait pas avancer le progrès, mais bien au contraire nous ramène en arrière, et surtout dilapide des fonds – que nous n'avons pas !!! – au détriment de recherches qui pourraient vraiment remplacer le nucléaire.

L'éolien, outre - qu'il massacre les paysages,

- qu'il ruine des populations les moins fortunées
- qu'il créé la zizanie dans les villages en opposant bénéficiaires et victimes
- qu'il instille des pratiques douteuses, pas loin de la corruption
- qu'il rend malade les riverains et les tue à petit feu
- qu'il produit des nuisances sonores. Prétendre qu'un dépassement autorisé de 3 dB(A) pendant la nuit des 35 dB(A) autorisés est insignifiant, alors que c'est doubler la valeur de ces 35 dB(A), et lorsque l'on autorise un dépassement de 5 dB(A)le jour, c'est le triplement de la source !

- ne permet pas de réduire les pollutions par CO2 mais contribue, à l'inverse de l'objectif énoncé, à les multiplier par le quadruplement des MW éoliens installés dans le pays, comme c'est le cas en Allemagne où la pollution par CO2 à quadruplé depuis l'installation de cette utopie éolienne.

L'EOLIEN NE SERT A RIEN d'autre qu'à ponctionner les Etats et les peuples au nom d'une idéologie propagée via les Instances Européennes où plus de 5000 (presque 6000) lobbyistes payés à raison de 5600 €/H hors frais, ont réussi le tour de force de faire prendre des vessies pour des lanternes à des fonctionnaires n'ayant aucun sens critique, aucune formation technologique, ou même techniques, pour imposer ces turbines-à-gogos comme solution d'avenir. (source document Arté)

En fonction de quoi, non seulement je suis plus que fermement opposée à l'extension du parc éolien de Péré (permis illégal), mais encore je réitère ma demande de démantèlement de celui-ci pour des motifs sanitaires en plus de son illégitimité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en mes salutations respectueuses.

En annexe –
Témoignage de Mme Christine Beuchat victime de 2 éoliennes Enercon (Jura Suisse)
Copie d'un article de l'Hebdo dans lequel Mr le Maire de Landrais s'exprime en défaveur du projet, comme il vient de le faire mercredi 8/01/17 à la radio (Radio Hélène)
2 pages EP Le Vigeant en Charente – CE Mr Roland Dodin = avis défavorable
2 pages EP Bourcq-Contreuve – CE Michel Maucourt = avis défavorable

Reçu par internet

St-Brais, le 30.01.2017

COMMISSAIRE ENQUETEUR M.B

Madame Siguier Ghislaine

Famille Chistine Beuchat
Les Errauts 2
2364 St-Brais

Madame,

Je m'appelle Christine Beuchat, j'habite St-Brais un petit village situé dans le Jura Suisse. J'ai 53 ans et je vis avec ma famille dans une ferme située à deux kilomètres à vol d'oiseau du village. Depuis sept ans celui-ci est surplombé par deux éoliennes type Enercon E82 E1 de 2MW ! Notre petit paradis se trouve au nord est du site éolien, il est très vite devenu un enfer, il faisait bon pourtant bon vivre à St-Brais. L'arrivée de ces monstres d'acier a complètement chamboulé notre vie. Les nuisances sur nos santés sont arrivées très vite. Le bruit, les wouf,wouf, les infrasons, l' effet stroboscopique, ont perturbé nos journées et nos nuits. Je suis agricultrice c'est un travail merveilleux, malheureusement suite à mes problèmes de santé, insomnies, acouphènes, palpitations cardiaques, irritabilité ! Je ne peux plus exercer normalement ma profession, j'ai même du prendre un temps de repos forcé en 2015. J'ai déjà alerté plusieurs fois le promoteur de la société qui gère ce parc éolien, qui ne manifeste que très peu d'attention à mes requêtes. Pourtant je peux vous affirmer que nous souffrons quotidiennement du voisinage des éoliennes.

Je me dois de porter témoignage, pour que plus jamais des machines pareilles ne soient installées. C'est simplement un scandale de laisser des humains souffrirent de la pareille, on pourrait même traiter ces installations de criminelle.

Voilà Madame, je vous laisse mon vécu et je vous permets de le distribuer, car c'est de mon devoir d'alerter et d'informer.

Avec mes cordiales salutations.

Famille
Christine Beuchat

➢ Concernant l'énergie produite :

COMMISSAIRE ENQUETEUR M.L.

- La production estimée du parc est de 49,3 GWh par an (page 213 de l'étude d'impact).
- Il existe une contradiction importante dans ce calcul :
  - Il est écrit que « *Les données de mesures de vent permettent d'estimer la production électrique....* »
  - Au paragraphe suivant : « *La production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent ayant un taux de charge d'environ 25 %, ce qui correspond à environ 2200h annuelles de fonctionnement à pleine puissance des éoliennes. Le parc étant composé de 7 aérogénérateurs de 3,2MW chacun, la production nette, en tenant compte des pertes par effet de sillage et de la densité de l'air, atteindra : 49,3 GWh par an* ». Cette valeur est donc fonction de la puissance des machines et nullement des conditions de vent.
  - Cette valeur, tout à fait théorique, sert de référence dans le dossier :
    - au calcul de la consommation de 22857 personnes ,
    - au besoin de 45% de la population de Charleville-Mézières,
    - au calcul financier d'amortissement et de rentabilité sur 15 ans du parc.
  - La production est-elle estimée en fonction des mesures de vent local ou est-ce un calcul tout simplement théorique (3.2*7*2200) ?
  - Il est précisé également : « *Avec des vitesses de vent moyennes de 5,5m/s à 50 m de hauteur, le parc éolien de Bourcq-Contreuve est viable sur le plan économique* ».
  - Conclusion : le pétitionnaire fait un calcul théorique de production mais il sait que de toute façon le parc sera rentable financièrement.

- Je note que le pétitionnaire dans son mémoire en réponse (Annexe 13) au paragraphe 1.3.1 donne une autre version d'estimation à partir de la vitesse de vent calculée à la hauteur de la nacelle à 6,25m/s permettant une production au moins de 7,8 GWh par éolienne par an. Il indique que : « *Le modèle de base pour l'exploitation dans le volet « Capacités Techniques et Financières » a été basé sur uniquement 7 GWh par éolienne par an* ». Ceci est faux puisque dans ce volet, la production du parc estimative annuelle du parc est de 49,280 GWh, correspondant donc au calcul théorique dans le dossier d'étude d'impact.

- La production du parc éolien équivaut à la consommation électrique d'environ 22857 personnes par an. Il s'agit d'un calcul théorique car n'oublions pas qu'il s'agit d'une production intermittente, les demandes d'énergie les plus importantes se font en hiver pour le chauffage, lorsqu'il fait froid et qu'il n'y a pas de vent et en été pour la climatisation, lorsqu'il fait chaud et qu'il n'y a pas de vent non plus.

- Il est précisé également : « *Le projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Bourcq et Contreuve revêt donc une certaine importance dans le cadre des actions de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre puisqu'elle permettra d'éviter le rejet dans l'atmosphère d'environ 15680 tonnes de CO2 par an.* »
  Il s'agit encore une fois d'un calcul tout à fait théorique. La production étant intermittente, lorsque le parc est à l'arrêt (taux de charge d'environ 25%) il faut produire l'énergie nécessaire au réseau par des moyens de substitution soit l'équivalent de 75% du temps. Ces moyens de substitution sont essentiellement carbonés (gaz, fioul, charbon).

J'émets un AVIS DEFAVORABLE

COMMISSAIRE ENQUETEUR M.B

A LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER
UNE INSTALLATION TERRESTRE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE
A PARTIR DE L'ENERGIE MECANIQUE DU VENT REGROUPANT
7 AEROGENERATEURS PRESENTEE PAR LA SOCIETE
« ENERGIE EOLIENNE DE BOURCQ-CONTREUVE »

En un mot : Ne détruisons pas aujourd'hui ce qui devait être protégé hier.

Remarques supplémentaires du commissaire enquêteur :
Devant la frénésie de développement éolien dans cette zone du sud du département, encore 4 enquêtes de parcs éoliens en début d'année 2017, il est impossible aux différents pétitionnaires de mesurer les effets cumulés avec les parcs voisins en projet.
De plus la simultanéité, ou presque, des différentes enquêtes publiques indépendantes désoriente la population qui ne possède pas une vue d'ensemble des différents projets sur un même secteur.
Il me semblerait raisonnable que les services de l'état fassent en sorte d'apporter de la cohérence dans ce développement et dans la consultation des populations.

Fait à GIVET le 12 janvier 2017

Le commissaire enquêteur,

Michel MAUCORT

COMMISSAIRE M.B ENQUETEUR

L'actu de la semaine

ÉOLIEN - PÉRÉ/LANDRAIS

« Je comprends les habitants des Granges »

COMMISSAIRE M.B ENQUETEUR

Après un premier projet éolien qui avait avorté sur la commune de Landrais, un autre pointe le bout de sa pale. Le maire était contre le projet précédent, qu'en est-il de cette extension du parc éolien de Péré? Francis Menant répond.

» Propos recueillis par Carine FERNANDEZ.

▸ Francis Menant pointe du doigt les démarches cavalières de Vol-V qui rencontre les propriétaires terriens avec un faux accord de la municipalité. (photo C. F.)

Il y avait eu un premier projet de parc éolien sur la commune de Landrais?

Oui, il y a 7 ou 8 ans. C'était bien avant le projet de Péré. Il avait fait grand débat aussi et la municipalité avait dit non (NDLR. Francis Menant était déjà le maire de Landrais). On est venu à en reparler car la société qui gère le parc de Péré (NDLR. REE), m'a contacté à plusieurs reprises pour obtenir un rendez-vous. Ce que j'ai accepté, comme tout autre rendez-vous. Et ils m'ont parlé de leur projet de lancer une étude pour l'extension du parc éolien de Péré. Leurs propos, c'était une éolienne de plus sur Péré, et deux ou trois sur Landrais. En toute démocratie, je leur ai demandé de venir présenter leur projet au conseil. Ce qui a été fait (...) Lors du conseil suivant, j'ai demandé aux élus ce qu'ils en pensaient. Et il y a eu ce fameux vote où 7 personnes ont donné un avis favorable pour lancer l'étude, et voir ce qu'il en est. Ils ne sont pas forcément pour le projet, mais ils voulaient savoir exactement ce que cette société présentait et en savoir plus.

Ce qui fait polémique, est la rumeur que les personnes qui ont voté pour cette étude seraient des propriétaires fonciers qui seraient susceptibles d'accueillir des éoliennes sur leurs terres et donc de recevoir un loyer pour cette implantation.

Ce n'est pas vrai. Dans le nombre d'agriculteurs présents au conseil, il y en a trois ou quatre qui ne sont pas du tout propriétaires sur la zone pressentie et qui sont pour l'étude. Un autre conseiller, qui n'est pas agriculteur, a dit oui. Et dans ceux qui sont concernés directement, il doit y avoir trois personnes. l'une d'entre elles, c'est sûr, ne veut pas d'éoliennes, mais la personne a voté pour l'étude.

Si le projet se fait, Landrais ne touchera rien puisque vous entrez dans la communauté de communes Aunis Sud.

Pour la commune, il n'y a aucun intérêt financier. On le sait, avec Péré, qu'on ne touchera rien. Et on voit bien puisqu'une 3e société autre que REE et Vol-V serait sur le terrain. Ce qui veut bien dire aussi, et c'était mes propos il y a 8 ans, que l'éolien est bien plus une histoire financière qu'écologique. Ils arrivent et ne parlent que d'argent. (...) J'aimerais recevoir Vol-V pour leur dire ce que je pense, car ils se présentent avec un courrier où il est écrit qu'ils viennent avec l'accord de M. le maire, alors que je ne les ai jamais vus. Je les ai eus au téléphone, une seule fois, et ils m'ont envoyé un dossier. Je trouve que c'est très désagréable (...) Je me suis abstenu, lors du vote, car je laisse les habitants et le conseil décider. Pour ma part, et c'est très personnel, je comprends les habitants des Granges, je serai à leur place, je ferai pareil. Personnellement, je ne voudrais pas avoir, en ouvrant ma fenêtre le matin, une éolienne à l'horizon. Il faut que les gens soient honnêtes là-dessus. Le débat ne serait pas le même si vraiment il y avait une retombée économique pour Landrais, et qu'on ait vraiment notre mot à dire. Car s'ils ont vraiment l'intention d'implanter des éoliennes, c'est le préfet qui décide. C'est lui qui a le dernier mot, surtout avec les nouveaux textes de loi.

Vous avez tenu votre rôle de médiateur en permettant à REE de présenter son projet et le conseil en majorité veut cette étude... C'est compliqué pour vous.

On l'accepte. Il y a des décisions qui ont été prises en conseil pour lesquelles je n'étais pas vraiment favorable. Mais c'est la démocratie. (...)

L'association Bien vivre à Landrais a parlé de lancer une liste aux prochaines municipales pour contrer ce projet éolien. Qu'est-ce que vous en pensez?

Ce que je pourrais leur dire, et c'est d'ailleurs ce que j'ai fait, c'est qu'ils

AVIS du Commissaire-Enquêteur page 18

COMMISSAIRE M.B ENQUETEUR

Les éléments négatifs du projet :

- **Les atteintes au paysage :** Les éoliennes sont des installations industrielles de production d'énergie qui compte tenu de leurs dimensions hors du commun transforment les paysages, jusqu'en une défiguration du paysage. Aucune mesure d'atténuation ne peut éliminer les impacts visuels. Les nombreux projets de parcs éoliens dans le sud Vienne produisent un effet de saturation visuelle qui génère un rejet de la part de la population environnante. Dans la communauté de communes du Montmorillonnais 35 parcs éoliens sont actuellement en exploitation, autorisé, en instruction ou en développement.
  La question de la capacité d'absorption des éoliennes par le paysage se pose de plus en plus. Une analyse du risque de saturation visuelle, en termes d'encerclement notamment, mériterait d'être réalisée dans le dossier d'enquête publique, compte tenu de l'identification d'une vingtaine de parcs éoliens proposés dans un rayon de 20 km.

- **Les impacts sur le milieu humain :** Les éoliennes, bien que respectant la distance réglementaire de 500 m (première habitation à 527 m) seront très prégnantes dans le paysage pour les 10 hameaux situés aux alentours et surtout pour *Les Fouillarges, Le Chareau* et *Chez Gilet.*
  La distance est insuffisante pour garantir des conditions de vie acceptables pour les riverains. En effet, les nuisances sonores et visuelles, la gêne occasionnée par le phénomène des ombres portées sont évidentes et perturberont indéniablement les conditions de vie des riverains.
  Le bruit produit par les éoliennes même respectant les normes réglementaires reste bien présent et est surtout continu. La documentation scientifique retient deux effets potentiellement associés aux niveaux de bruit engendrés par les éoliennes : la nuisance et la perturbation du sommeil.
  A propos des infrasons émis par les éoliennes, le doute quant à leur nocivité subsiste.
  Les ombres mouvantes ou effets stroboscopiques constituent une autre nuisance importante.
  La dévalorisation des biens, même s'il n'existe pas d'effet direct sur la valeur des habitations, il apparait que l'implantation d'un parc éolien conduit à un rejet d'achat à proximité et amène les acheteurs potentiels à faire baisser le prix de 40%. Dans certaines régions, des décisions judiciaires d'indemnisation ont déjà été prises pour perte de valeur.

- **La conservation de la biodiversité :** Selon la LPO Vienne, le secteur où l'implantation des éoliennes est prévue, se situe sous le couloir principal pour la migration des grues cendrées et les machines sont placées perpendiculairement à l'axe de migration, augmentant ainsi les risques de collision pour les oiseaux.
  Les préconisations édictées par le schéma régional éolien ne semblent pas avoir été appliquées pour la réalisation de l'étude d'impact du projet qui doit étudier avec attention, en tenant compte des déplacements quotidiens et/ou migratoires, le bon état de conservation des populations d'oiseaux et de chiroptères. La largeur d'évitement est au minimum d'1 km pour certains oiseaux migrateurs comme les grues. D'autre part, il est nécessaire de prendre en compte les effets cumulés avec les autres parcs en cours d'exploitation ou en projet pouvant influencer la trajectoire des oiseaux.
  La LPO Vienne estime que la localisation délicate du parc éolien et les enjeux qui y sont liés rendent le projet dangereux pour l'avifaune.

Toutes ces remarques sont justifiées et raisonnables. Il apparait ainsi que les inconvénients du projet sont estimés plus importants que ses avantages pour l'intérêt général.

Le Commissaire-Enquêteur Roland DODIN

Blanzay le 15/01/2017 AVIS DEFAVORABLE

Le commissaire enquêteur estime que le choix des citoyens oriente la prise de décision. Le projet n'est pas d'utilité publique, ni indispensable pour l'intérêt général et présente plus d'aspects négatifs sur la qualité de vie des riverains et sur l'avifaune que d'effets positifs pour l'environnement. Il pense qu'il ne doit pas être autorisé.

COMMISSAIRE M.B ENQUETEUR

En conséquence, le commissaire enquêteur émet un

AVIS DEFAVORABLE

Au projet d'installation et d'exploitation d'un parc éolien composé de cinq éoliennes et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune du VIGEANT.

Fait à BLANZAY, le 15 janvier 2017
Le commissaire enquêteur
Roland DODIN

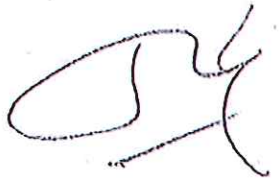

Madame GUICHARD Denise
12 rue des puits
les Granges
17290 Landrais

29/L

les Granges le 10 MAI 2017

COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur le Commissaire Enqueteur
Mairie de Landrais
17290 Landrais

Effet : Enquête Publique
sur le Projet d'Extension Eolien
sur la commune de Landrais

Ces eoliennes sont beaucoup trop hautes et trop près du hameau des Granges où j'habite. L'impact visuel sera très important, d'autant plus qu'aucune barrière végétale ne sera présente. Il en sera de même pour le hameau de la chauvière.
L'impact sonore aussi ne sera pas négligeable. Quand vous pensez, que par vent dominant Nord-Sud, on entend distinctement les rames du TGV passant sur la voie ferrée de l'autre côté de la RD 939. Sur les conséquences pour la santé le principe de précaution doit s'appliquer en prévoyant les distances plus grandes entre les eoliennes et les habitations.

Quant à la soi-disante production dite par éolien est relatif. Il s'agit d'une production intermittente, les demandes d'énergie les plus importantes se font en hiver lorsqu'il fait froid et qu'il n'y a pas de vent et en été pour la climatisation et qu'il n'y a pas de vent non plus.

La production étant intermittente, lorsque le parc est à l'arrêt, il faut produire l'énergie nécessaire au réseau par des moyens de substitution pendant les 3/4 du temps. Et ces moyens sont essentiellement carbonés (gaz, fioul, charbon).

Déjà pourvus de nuisances sonores (le silo à blé) de nuisances olfactives (le centre de compost) ajouter des éoliennes de cette ampleur est une hérésie et une atteinte aux biens et des riverains.

Tout citoyen a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé contrairement à la charte de l'environnement qui a valeur constitutionnelle que ce soit à Paris, La Rochelle ou Landrais.

Mon avis est totalement défavorable

Respectueusement

COMMISSAIRE M.B ENQUETEUR

M. RICHARD Jacques
12 rue des Portes
Les Granges
17290 LANDRAIS

Les Granges, le 10.02.2017

COMMISSAIRE ENQUETEUR MB 30 / L

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Mairie de Landrais
17290 LANDRAIS

Objet : Enquête Publique
sur le Projet d'extension Éolien
sur la Commune de Landrais

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Tout d'abord, je tiens à vous préciser que le faible nombre d'intervenants résulte du fait du manque d'information de la population landraisienne.
Depuis février 2013, (démarrage de l'étude du projet éolien) aucune réunion publique n'a été faite par le Conseil Municipal. Ainsi aucune concertation, aucune discussion, aucun échange, aucune explication.
Certain landraisien ignore encore à ce jour ce projet éolien.
Concernant l'enquête publique, le dossier est compliqué et fait pour l'administration. Pour plus de compréhension du dossier complet de la part du public, il aurait été souhaitable de rédiger un sommaire de ce dossier et de

soulignés en rouge les pièces paraissant intéressantes
faciliter la prise de connaissance des informations
contenues dans le dossier principal est est
bonne chose.
Concernant ce projet éolien, j'y suis tout à fait
défavorable.
- 680 m de la première maison
- 148 m 30 de haut alors que celles de [illegible] ont
une hauteur inférieure de 44 m. Cette différence
de hauteur est tout de même significative

Impact paysager
Un certain nombre de photomontages ont été
effectués à différents points des zones d'études
intermédiaires, éloignée et rapprochée.
Que nous disent-ils ? que l'impact visuel est
indéniable. Le nouveau parc s'inscrit en continuité
du parc déjà existant, suivant l'angle de vue.
S'il ne semble pas dans la plupart des cas modifier
le paysage, il contribue à la dégradation de
son aspect visuel.
Photomontage n° 23.
Photomontage n° 24 "Le nouveau mode d'implantation
aura moins heureux.
" n° 25 effet visuel fort
" n° 26 l'extension du Parc de [illegible]
est visible ainsi que les 3 dernières éoliennes.
" n° 27 Impact visuel fort.

Photomontage n° 30 : effet visuel fort depuis l'Est des Granges qui montre peu de végétal.

" n° 31 : Le paysage immédiat, les éoliennes occuperont tout l'espace visuel.

Page 25 : Impact paysagers en périmètre immédiat et rapproché est fort depuis le lieu-dit "les Granges".

En règle générale, les éléments de grande hauteur comme ces types d'éoliennes sont impossibles à intégrer dans le paysage. Et ce n'est pas une haie de 2 m de hauteur aux pourtours des maisons qui empêcheront les habitants des "Granges" de voir ces mastodontes. Je réfute aussi le fait que certains disent que l'être humain s'habitue à ce genre de vision. Peut-être, mais la gêne ne s'estompera pas au fil du temps.

L'impact paysager sera important :

- par la différence de hauteur des machines avec le parc existant de Pers.
- par la dégradation visuelle

L'implantation de ces 3 éoliennes est mauvaise. Elle est l'aboutissement du développement anarchique éolien, "un mitage visuel des horizons" comme le dénonce Nicolas Hulot et aussi Arthus Bertrand.

Un parc éolien doit être une concentration

COMMISSAIRE ENQUETEUR
MB

d'éoliennes. Ici ce n'est pas de la densification mais de l'extension.

Aucune mesure d'atténuation ne peut éliminer impacts visuels des éoliennes. Une analyse du risque de saturation visuelle, en terme d'encerclement notamment mériterait d'être réalisée dans le dossier d'enquête publique (Projet Chambon - Puyravault - St Georges du Bois - Plaine de Marmonnes, Prahecq, Forges, Genouillé etc)

COMMISSAIRE M.B ENQUETEUR

Les impacts sur le milieu humain

Les éoliennes, bien que respectant la distance réglementaire de 500m (première habitation à 600m) sont très imposantes dans le paysage pour les hameaux des Granges et de la Chaurière. La distance est insuffisante pour garantir des conditions de vie acceptables pour les humains. En effet les nuisances sonores et visuelles, la gêne occasionnée par le phénomène des ombres portées sont évidentes et perturberont indéniablement les conditions de vie des riverains. Le bruit produit par les éoliennes, même respectant les normes réglementaires reste présent et est toujours continu. A propos des infrasons émis par les éoliennes le doute quant à leur nocivité subsiste. Les ombres mouvantes ou effets stroboscopiques constituent une autre nuisance importante.

Pour la dévaluation des biens, il suffit que l'implantation d'un parc éolien conduit à un effet d'achat à proximité et amène les acheteurs potentiels à faire baisser le prix de 30 à 40 %. Dans certaines régions, des décisions judiciaires d'indemnisation ont déjà été prises pour perte de valeur.

COMMISSAIRE M.B ENQUETEUR

Lorsqu'on investit une vie à s'offrir un coin de paradis dans le seul paysage de verdure du Pays d'Anse, il nous est difficile d'imaginer aujourd'hui qu'un choix de vie soit subitement réduit à une peau de chagrin. Ce seul projet industriel servant des intérêts privés met en péril l'entente entre les citoyens et la tranquillité du village.

Je ne suis pas un opposant aux énergies propres mais je pense qu'il faut mieux réglementer les conditions d'implantation des éoliennes.

J'estime qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire et qu'un retrait de ce projet est encore réalisable dans l'intérêt de tous.

Respectueusement

P.J. Documentation sur la dévalorisation patrimoniale

DÉVALORISATION PATRIMONIALE

Fiche VdR mise à jour 24/02/15

Table des matières

1 Introduction 2
2 Jurisprudence européenne 2
2.1 Pays Bas 2
2.2 Royaume Uni 2
2.3 France 3
2.3.1 Arrêt du Tribunal de Grande Instance de Quimper 4
2.3.2 Arrêt du Tribunal de Grande Instance de Montpellier 4
2.3.3 Arrêt du tribunal de grande instance d'ANGERS 4
2.3.4 Assemblée National française 5
2.4 Allemagne 6
2.5 Danemark 6
2.6 Belgique 7
2.6.1 Limoy 7
2.6.2 Expertises immobilières à Florée et Maibelle 7
2.6.3 Expertises immobilières à Tinlot-Seny-Fraiture 7
2.6.4 Dossier LLB Immo N°168 (07/11/12)) 8
3 Critique de l'EIB 8
3.1 Base légale 8
3.2 Actions 9

1 INTRODUCTION

COMMISSAIRE M.B ENQUETEUR

Il est établi clairement que les riverains d'une centrale éolienne voient leur patrimoine immobilier considérablement déprécié. Il arrive fréquemment que les BIE ne veulent pas traiter le sujet sous prétexte que cela ne fait pas partie des prescrits. On peut alors leur opposer les prescriptions du Cadre de Référence 15 Annexe B – Forme et Contenu minimum d'une étude d'incidences sur l'environnement

6° Description des effets importants directs et indirects que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement (y compris notamment sur la population, la faune, la flore, le sol, l'eau, l'air, les réserves naturelles et les réserves forestières, les sites Natura 2000, les facteurs climatiques, les biens matériels, le patrimoine architectural et archéologique, le paysage ainsi que l'interaction entre les facteurs précités) comportant une indication précise des méthodes de prévision et des hypothèses de base retenues ainsi que des données environnementales pertinentes utilisées.

De multiples reportages en France ont montré le désarroi des voisins des usines éoliennes, qui, ne parvenant plus à supporter les insomnies et le stress, décidaient de vendre, et ont dû vivre l'amère déception de constater que leur maison ne valait plus qu'une partie de sa valeur. On admet actuellement que cette dévaluation se situe aux alentours de 30% dans un rayon de

5km. Si les propriétaires et exploitants des terrains agricoles recevant les éoliennes et même ceux attenants où aucune éolienne n'est implantée se voient octroyer une indemnisation, il n'y a pas de raison qu'il en soit autrement pour les riverains. Cette dévaluation atteint une dimension particulièrement pénible lorsque ces riverains voient leur emprunt hypothécaire remis en question pour cause de réduction de la valeur du bien hypothéqué.

2 JURISPRUDENCE EUROPÉENNE

. PAYS BAS

Aux Pays Bas, un citoyen avait réclamé une réduction de son précompte immobilier (onroerende zaak belasting, OZB) pour cause de moins-value de son patrimoine causée par les éoliennes. Le tribunal de Delfzijl a jugé en sa faveur. Une décision judiciaire similaire était déjà intervenue devant la Cour de Leeuwarden en date du 18-07-2003 (BK 74/02), considérant la réduction de la valeur à 30%. Un jugement semblable, toujours à Leeuwarden en date 18 janvier 2006 a motivé la réduction de la valeur taxable séparément pour la proximité, les nuisances sonores et les nuisances stroboscopiques.

ROYAUME UNI

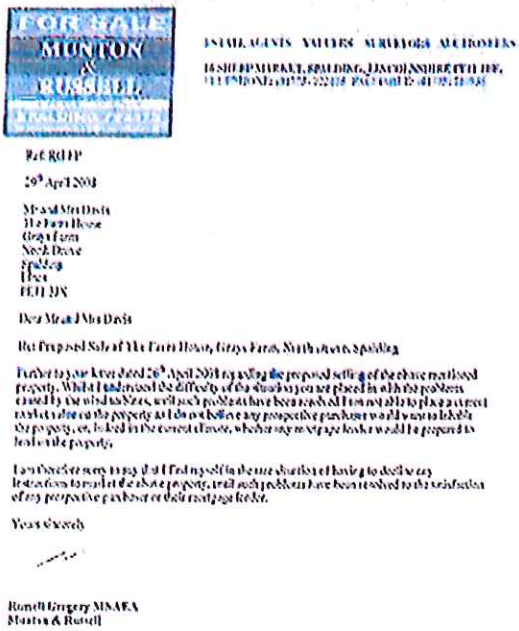

Au Royaume Uni, le groupe immobilier bien connu Munton & Russel a refusé récemment de remettre en vente des biens à cause de la proximité d'éoliennes.

Le Parlement anglais (House of Lords) rapporte dans 4ième Rapport 2007-2008 concernant les aspects économiques des énergies renouvelables[1] que l'impact énorme des éoliennes géantes sur la valeur vénale des maisons près d'une centrale éolienne a été suffisamment prouvé par les experts en la matière et qu'il n'est pas étonnant que les familles sont farouchement opposées à la localisation d'éoliennes près de leurs maisons.

« However, to-day giants have a huge impact on value as is evidenced by property experts active in the residential market, for example:

(i) Valuation. April 2008, of "The Farm House", Grays Farm, North Drove, Spalding. Lincs by Valuers "Munton&Russel";

(ii) Valuation. July 2005,of" ... sample of properties inspected near a proposed wind farm at Esgairwen Fawr, Nr Lampeter, by RE/MAX, the Estate Agency Leaders, Carmarthen, Wales;

(iii) Hansard, House of Commons, written, answer 20457 (13 May 08, column 1442W) John Healey: Details of thee types of local council tax discount that were being awarded: "Property affected by the proximity of electricity generating wind turbine"; and

(iv) "Noise Radiation from wind turbines installed near homes; Effects on health" (Frey &: Hadden. 2007, Appendix-Property Values, P Hadden FRICS).

It is no wonder that families are adamantly opposed to wind turbines being located close to their homes. »

FRANCE

[1] House of Lords, Select Committee on Economic Affairs, 4th Report of Session 2007-2008 "The Economics of Renewable Energy Vol II". HL Paper 195-II, p 363

COMMISSAIRE M.B ENQUETEUR

2.3.1 JUGEMENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE QUIMPER

Par Jugement en date du 21 Mars 2006, le tribunal condamne les vendeurs d'une maison, ayant dissimulé à l'acheteuse l'existence d'un projet éolien dont ils étaient informés, à rembourser 30000 € sur un prix de vente initial de 145000€. A noter que le Notaire ainsi qu'un Agent Immobilier sollicités en qualité d'Experts, ont évalué la moins value d'un bien situé à proximité d'un projet éolien, dans une fourchette comprise entre 28 % à 46 % de sa valeur d'origine. Les vendeurs ayant fait Appel du Jugement du TGI de Quimper, la Cour d'Appel de Rennes dans un Arrêt en date du 20 Septembre 2007, confirme le Jugement déféré.

2.3.2 JUGEMENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MONTPELLIER

En date du 04/02/2010 le Tribunal de grande Instance de Montpellier[2] a condamné un promoteur éolien à démolir 4 de ses éoliennes, verser des dommages et intérêts de l'ordre de 200000€, **et verser 228673€ pour la dépréciation de la valeur vénale du domaine de la partie requérante**. Soulignons quelques motivations intéressantes

« Si la conservation d'un paysage de campagne intangible ne constitue pas un droit acquis, la construction de 21 aérogénérateurs, sur une colline, dans un environnement paisible de guarrigues, est de nature à créer un trouble anormal de voisinage ».

- « Les 4 aérogénérateurs qui surplombent le domaine produisent un bruit continu et constant de jour comme de nuit » et « le trouble anormal de voisinage existe même en l'absence d'infraction caractérisée à la réglementation ».

- « L'implantation d'un gigantesque parc d'éoliennes en limite immédiate d'un domaine viticole ancien et paisible constitue de façon évidente un trouble dépassant les contraintes admissibles du voisinage par l'impact visuel permanent d'un paysage dégradé, par des nuisances auditives tout aussi permanentes altérant la vie quotidienne et par une dépréciation évidente de la valeur du domaine ».

2.3.3 JUGEMENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'ANGERS

Ce jugement du 9 avril 20093 condamne la dissimulation à des acquéreurs éventuels de l'existence d'un projet de parc éolien près d'un bien immobilier à vendre est un dol affectant les qualités substantielles du bien à vendre. Le vendeur a l'obligation d'informer loyalement, de lui-même, d'un projet éolien les acquéreurs éventuels. Une omission de cette information crée aux acheteurs un préjudice en raison de la perte de valeur du bien immobilier, ce qui justifie des dommages – intérêts correspondant à la dépréciation du bien, ici évaluée à 20% du prix de vente – plus 5000 euros pour préjudice dû au retard de prise de possession du bien

---

[2] Voir
http://www.bruit.fr/images/stories/pdf/jurisprudences/tgi%20montpellier%204%20fvrier%202010.pdf

[3] Ce jugement peut être consulté et téléchargé sur le site http://www/.ventdubocage.net/

La Cour a jugé, après examen de l'étude d'impact du projet de parc de 6 éoliennes de 120 mètres de haut :

"QU'AU DELÀ DU GIGANTISME DE CES STRUCTURES, LEUR FONCTIONNEMENT MODIFIERA SUBSTANTIELLEMENT L'ÉCO SYSTÈME PROCHE PUISQUE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE ANNEXÉE À L'ÉTUDE D'IMPACT RÉVÈLE QUE CHAQUE ROTORS AURA UNE VITESSE DE ROTATION DE 6 À 19, 5 TOURS/MN, QUI ATTEINDRA EN BOUT DE PALE 25 À 80 M PAR SECONDE; QUE LES PÂLES COUVRIRONT UNE SURFACE BALAYÉE DE 5281 M² ET ÉMETTRONT DES BRUITS AÉRODYNAMIQUES AUGMENTANT AVEC LA VITESSE DE ROTATION, ET POUVANT ATTEINDRE, AVEC LES BRUITS DES PARTIES MÉCANIQUES DE L'AÉROGÉNÉRATEUR, UN NIVEAU SONORE DE 38,1 DB(A) EN FONCTIONNEMENT DE JOUR, ET 35, 8 DB(A) EN FONCTIONNEMENT DE NUIT.
QU'EN REGARD DE CES DONNÉES OBJECTIVES, ET SANS QU'IL SOIT BESOIN D'ENTRER DANS LA POLÉMIQUE PASSIONNELLE OPPOSANT LES MILITANTS DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE ET LES RIVERAINS DES PARCS EXISTANTS, [LES VENDEURS] NE PEUVENT SÉRIEUSEMENT SOUTENIR QUE L'IMPLANTATION À PROXIMITÉ DE LEUR PROPRIÉTÉ (ENTRE 1,1 ET 1, 6 KM) D'OUVRAGES AUSSI IMPOSANTS ET PARFAITEMENT INSOLITES DANS LE PAYSAGE ANGEVIN QUE CES ÉOLIENNES, SOURCES D'INÉVITABLES NUISANCES SONORES ET D'IMPORTANTES TRANSFORMATIONS PAYSAGÈRES ENVIRONNEMENTALES, SOIT UN ÉVÈNEMENT À CE POINT ANODIN ET NÉGLIGEABLE QU'ILS POUVAIENT, DE BONNE FOI, LE TAIRE À LEURS FUTURS ACQUÉREURS; QUE CETTE INFORMATION ÉTAIT MANIFESTEMENT DE NATURE À INFLUER SUR LE CONSENTEMENT DES ÉPOUX A. QUI S'ATTENDAIENT À ACQUÉRIR UNE "MAISON VIGNERONNE REMARQUABLEMENT RESTAURÉE", SITUÉE DANS UN "HAMEAU CALME" ET UN ENVIRONNEMENT RURAL MAIS "NON ISOLÉ", QUE PROMETTAIT L'ANNONCE (...)".

COMMISSAIRE M.B ENQUETEUR

2.3.4 ASSEMBLÉE NATIONAL FRANÇAISE

Voici un extrait du Rapport d'Information sur l'énergie éolienne déposé le 31 mars 2010 à l'Assemblée Nationale (française),

« Des décisions judiciaires récentes portées à la connaissance de la mission d'information commune semblent avoir ouvert la voie à l'indemnisation pour perte de valeur à des propriétaires d'habitations voisines d'un parc éolien.

Par un arrêt du 20 septembre 2007, la cour d'appel de Rennes a, en effet, confirmé un jugement du T.G.I. de Quimper qui accordait à l'acquéreur d'un bien immobilier ayant donné lieu à une vente de 145000 euros conclue en 2004, une restitution de 30 000 euros à la charge des vendeurs qui s'étaient gardés d'informer l'acheteur de la prochaine installation d'un parc éolien à proximité (la plus proche éolienne étant située à 500 mètres de l'habitation, les trois autres distantes de 720, 1 000 et 1 300 mètres). La réticence intentionnelle des vendeurs à donner cette information au moment de la vente a été reconnue de nature à induire en erreur l'acheteur sur les qualités substantielles du bien dont il se portait acquéreur. La cour d'appel de Rennes a non seulement fondé sa décision sur les nuisances de visibilité générées par des éoliennes d'une hauteur de 115 mètres mais aussi sur leur impact sonore même si l'opérateur considérait l'émergence (définie comme la différence entre le bruit du parc et le niveau de bruit ambiant) conforme aux normes en vigueur. On mentionnera que la cour d'appel fait état dans ses attendus d'attestations notariales et d'agents immobiliers estimant entre 28 et 46 % de sa valeur d'acquisition la dépréciation de l'habitation concernée.

Un jugement du T.G.I. d'Angers en date du 9 avril 2009 traduit une même orientation dans une affaire comparable portant sur un compromis de vente d'une maison d'habitation sur la commune de Tigné (Maine et Loire). Le vendeur ayant caché aux acquéreurs l'existence d'un projet de construction d'un parc éolien pour lequel le promoteur disposait d'un permis de construire délivré par la commune antérieurement à la date du compromis. Les juges ont retenu la visibilité du parc (6

éoliennes d'une hauteur de 121 mètres situées à 1100 mètres du lieu de l'habitation concernée) mais également le caractère « vraisemblable d'une pollution sonore » pour établir une perte de valeur vénale de 20 % en s'appuyant d'ailleurs sur des attestations versées aux débats qui sans concerner spécifiquement l'habitation en cause, se rapportaient à des pertes de valeur d'autres habitations « confrontées à l'implantation proche d'un parc éolien ».

COMMISSAIRE ENQUETEUR- M.B

Ces décisions rendues par des magistrats spécialistes du droit civil, donc professionnellement habitués à considérer en toute indépendance les estimations foncières ou immobilières qui leur sont soumises et à fixer les évaluations aussi précises que possible d'éventuels préjudices, constituent un courant juridictionnel qui pourrait rapidement s'affirmer.

La mission d'information a toutefois estimé indispensable de faire état de cette donne judiciaire qui soulève naturellement l'inquiétude dans de nombreuses zones rurales, car une maison constitue le plus souvent l'élément essentiel d'un patrimoine acquis au terme d'une vie de travail ou transmis au fil des générations dans une famille. »

ALLEMAGNE

Prof. Hasse (géographie et didactique de la géographie à l'Université Goethe à Francfort)41 a publié une étude concernant l'influence des éoliennes sur la valeur commerciale des terrains bâtis « Der Einfluss von Windkraftanlagen auf den Verkaufswert bebauter Wohngrundstücke». Il avait interrogé les offices du cadastre et des agences immobilières et avait conclu à une diminution de 30 à 50 %, voire invendable. Voir http://www.geo.uni-frankfurt.de/ifh/Personen/hasse/

DANEMARK

- Au Danemark le dédommagement pour la perte de valeur du patrimoine des riverains a été réglée par une loi de 2008, à l'instigation du Dansk Folkeparti (DF).Le dédommagement doit être sollicité, et 53% des requérants ont reçu un dédommagement de 57000 couronnes en moyenne, loin de refléter la perte réelle.

- The Copenhagen Post du 12/11/12 nous apprend que l'un d'eux, Torben Tornvig, de la ville du Jutland Brande, a reçu 75.000 couronnes pour compenser la perte subie à la suite des éoliennes en cours de construction à 630 mètres de son domicile.

  «Je ne veux pas vivre ici avec ma famille et je suis très déçu par le montant de l'indemnisation. Mon agent immobilier a estimé que la perte est d'au moins 500.000 couronnes »

- Le porte-parole de l'environnement DF, Jørn Dohrmann, a reconnu la frustration des gens vivant à proximité des éoliennes, mais a souligné que des compensations c'était mieux que rien.

  «Nous savons que les grandes éoliennes sont un problème pour les gens qui vivent à côté d'elles et que la dépréciation patrimoniale est réelle ».

- Le ministère de l'Energie, qui gère le système des compensations, est également chargé de promouvoir le développement des énergies renouvelables. Certains ont fait remarquer qu'il s'agit d'un conflit d'intérêts et demandent maintenant que les décisions soient prises par un organe différent, comme le ministère de la Justice.

COMMISSAIRE
M.B
ENQUETEUR

- Les instances d'évaluation de la perte immobilière sont réparties en cinq régions et sont composées d'un juriste, d'un agent immobilier et un représentant du ministère du ministère de l'Energie. Un professeur de l'Université d'Aarhus, chef du comité d'évaluation du Jutland a nié que les montants étaient prédéterminés. Il atteste : *« Je peux comprendre que les gens pensent que les montants sont trop petits, mais nous constituons un organisme indépendant, et jugeons au cas par cas en tenant compte de la distance, la pollution visuelle, le bruit, l'ombre portée, le caractère de la propriété et le prix du marché de la région »* Depuis que la loi est entrée en vigueur en Janvier 2009, un total de plus de 31,2 millions de couronnes a été attribué à titre de compensation.

BELGIQUE

2.6.1 LIMOY

A Limoy, une agence immobilière renommée a estimé la perte due à un projet éolien sur Andoy-Limoy concernant un ensemble écurie-manège & corps de logis à 30%, étant donné la proximité des éoliennes (550m).

2.6.2 EXPERTISES IMMOBILIÈRES À FLORÉE ET MAIBELLE

Plusieurs expertises immobilières ont été réalisées par la société anonyme « Comptoir Foncier », membre de la CIB et de l'IPI située à Huy. Ces expertises concernent des habitations et terrains à bâtir situés à Maibelle et Florée (tableau).

Si le projet d'implantation d'éoliennes tel que présenté par la société ALTERNATIVE GREEN se réalisait, les biens subiraient une décote de l'ordre de 10 à 25% (tableau).

Tableau ***Biens de Florée et Maibelle évalués par le « Comptoir foncier » et décote correspondante.***

Biens	Décote
1) Château de Maibelle, rue de Maibelle, 4	20 à 25%
2) Maison rue du Pré Delloye, 1 (Maibelle)	10 à 15%
3) Maison rue de Maibelle, 5b	15 à 20%
4) Maison rue de Maibelle, 5	15 à 20%
5) Maison rue de Maibelle, 1	20 à 25%
6) Maison rue Ste Geneviève, 10	20 à 25%

2.6.3 EXPERTISES IMMOBILIÈRES À TINLOT-SENY-FRAITURE

Plusieurs expertises immobilières ont été réalisées par la société anonyme « Comptoir Foncier », membre de la CIB et de l'IPI située à Huy. Ces expertises concernent des habitations à Fraiture, Tinlot (Fonds de Soheit, Chemin de Messe, rue de L'Eglise, rue de Montys), Seny. (tableau)

Biens	Décote
1) Ferme Château de Soheit (rue de L'Eglise)	40%
2) Chemin de Messe (Lotissement Sud)	20-25 %
3) Chemin de Messe (Lotissement Nord)	15 %
4) Chemin de Messe (Projet Terrains Nord)	10 %
5) Chemin de Messe (Projet Terrains Sud)	15-20 %
6) rue Fond de Soheit à Tinlot	25-30%
7) rue d'Hayoulle à Seny	15%
8) rue du Tilleul, 19 à Fraiture	15%

COMMISSAIRE M.B ENQUETEUR

2.6.4 DOSSIER LLB IMMO N°168 (07/11/12))

Le supplément LLB Immo N°168 (7/11/12) consacre son « dossier » à la dévaluation immobilière causée par les éoliennes. Citons quelques passages.

- *« C'est donc sur le terrain même qu'il faut se faire un début d'idée, quitte à rester dans une logique de cas par cas. Le bureau de Century 21 basé à Erquelinnes (Hainaut) cohabite à la fois avec des projets en devenir et d'autres déjà concrétisés. "Le projet de complexe de GrandReng a empêché un propriétaire de vendre son bien, par peur de se retrouver à 500 mètres d'un mât. C'était pourtant une construction récente et à bon prix, mais les incertitudes concernant l'avenir d'une demande de permis d'éoliennes ne sont jamais bonnes pour un vendeur. De même, on voit peu d'annonces officielles de vente près du site d'Estinnes, qui héberge 11 méga éoliennes parmi les plus puissantes d'Europe. Est-ce un renoncement, ou les gens attendent-ils un meilleur moment pour mettre en vente ?", se demande le gestionnaire de l'agence. Qui constate que ces difficultés à vendre s'estompent avec la distance et n'ont rien à voir avec l'adhésion globale des gens pour la technologie éolienne ».*
- *« Chez Victoires Properties, on pointe également un impact négatif, essentiellement dû aux nuisances paysagères et sonores. Jean Corman, administrateur-délégué, rappelle "le caractère subjectif et émotionnel de ce genre de questions. Dans le marché résidentiel, les aspects émotionnels jouent un rôle majeur au cours d'une transaction. On ne parle pas pour rien de coup de coeur. En ce sens, les éoliennes ont un impact, comme le bruit des avions ou les antennes GSM. Les gens sont peut être même plus sensibles qu'il y a trente ans à ce type de désagréments.Il faut aussi noter que plus on monte dans la gamme, plus les exigences sont fortes. Un bien de haute qualité s'accommode donc plus difficilement d'un tel voisinage. Il reste enfin une caractéristique propre au résidentiel : on peut y jouer sur les prix. C'est un autre facteur décisif à prendre en compte dans le cas de figure éolien" »*
- Et de conclure : *« Si tout le monde n'est pas affecté de la même façon par les éoliennes, certains les trouvant jolies, il semble donc que leur voisinage proche n'enchante pas grand monde. Et que cette situation n'est pas sans influence sur le marché immobilier… »*

3 CRITIQUE DE L'EIE

BASE LÉGALE

Code de l'Environnement Art. D. 66.

§1er. Sans préjudice des articles 42 et 50 du CWATUP, l'évaluation des incidences, qu'il s'agisse de la notice d'évaluation des incidences sur l'environnement ou de l'étude d'incidences, identifie, décrit et évalue de manière appropriée, en fonction de chaque cas particulier, les effets directs et indirects, à court, à moyen et à long terme, de l'implantation et de la mise en oeuvre du projet sur:

1° l'homme, la faune et la flore;

2° le sol, l'eau, l'air, le climat et le paysage;

3° les biens matériels et le patrimoine culturel;

4° l'interaction entre les facteurs visés aux 1°, 2° et 3°, du présent alinéa

COMMISSAIRE M.B ENQUETEUR

ACTIONS

Toutes les EIE méconnaissent le problème. Certaines estiment que cela n'entre pas dans l'enveloppe de l'étude d'incidences, d'autres se basent sur des données dépassées et statistiquement non valables. Rappelons que la lettre post-RIP exige généralement (il faut y veiller) ***« une indemnisation par le promoteur à hauteur de 25 à 30% sur base d'une évaluation faite devant notaire de la valeur vénale, par des experts indépendants»***. La lettre de réclamation EP (ou la contre-étude d'incidences) doit évidemment dénoncer ces lacunes et erreurs. Si le promoteur s'engage à verser des sommes importantes à la commune pour « préjudice environnemental » alors que ce sont les riverains qui sont les victimes et subissent le préjudice, si ce même promoteur indemnise les propriétaires des terrains des chemins d'accès, il aurait dû faire au moins une proposition d'indemnisation aux propriétaires dont la maison est en covisibilité avec une ou plusieurs des éoliennes.

Si l'EIE n'a pas traité le problème il faut demander un complément d'EIE dans les lettres de réclamation ou la contre-étude sur base de la référence légale précitée.

COMMISSAIRE ENQUETEUR M.E

Signatures Manuscrites 51
" Internet 341.
Contre.

PETITION

Contre le projet éolien sur les communes de LANDRAIS et PÉRÉ

Juin 2013

Bien Vivre à Landrais

COMMISSAIRE M.B ENQUETEUR

étition adressée : Mairie de Landrais (17)

ettre: Bonjour,

PETITION
Contre le projet éolien sur les communes de Landrais & Péré (Charente-Maritime).

Les signataires de cette pétition considèrent que :
- L'éolien industriel en France est une mauvaise réponse à un vrai problème mondial
- Le gaz carbonique (CO_2) émis par la France dans sa production électrique est minime. Les éoliennes (quelque soit leur nombre) ne réduiront pas le taux de ces émissions.
- La France est autosuffisante en production électrique et revend déjà 10% à 15% de sa production

Ils s'opposent :
- Au développement des parcs éoliens dont les conséquences sont reconnues : paysages massacrés, nuisances sonores, baisse du tourisme vert, fuite des animaux sauvages, dévalorisation du patrimoine immobilier, ...

CE QU'IL FAUT SAVOIR :
- Le projet du parc éolien sera composé de 3 ou 4 éoliennes de 122 mètres de haut. 1 ou 2 sur la commune de Péré et 2 éoliennes sur la commune de Landrais. De par leurs implantations les communes de Saint-Germain de Marencennes et de Chambon sont également affectées.
- Les habitants de ces communes ne paieront pas l'électricité moins chère.
- En Allemagne, l'éolien est remis en cause car les bénéfices énergétiques et environnementaux ne sont pas prouvés et le Danemark fait machine arrière...
- Certaines habitations sont à moins de 750 mètres d'une éolienne...

IL N'EST PAS TROP TARD ! GRACE A VOTRE MOBILISATION, LES MAIRES DES COMMUNES CONCERNEES PEUVENT ENCORE EMPECHER LE MASSACRE !!!

En conséquence, ils demandent expressément aux maires et aux conseils municipaux concernés, de retirer leurs accords auprès des promoteurs éoliens pour sauvegarder notre qualité de vie.

Avec Jacques Guichard, Président de Bien Vivre à Landrais,

En conséquence, ils demandent expressément aux maires et aux conseils municipaux concernés, de retirer leurs accords auprès des promoteurs éoliens.

COMMISSAIRE M.B ENQUETEUR

Nom / prénom	Adresse complète	Date	Signature

conséquence, ils demandent expressément aux maires et aux conseils municipaux cernés, de retirer leurs accords auprès des promoteurs éoliens.

COMMISSAIRE M.B ENQUETEUR

ı / prénom	Adresse complète	Date	Signature

31

COMMISSAIRE M.B ENQUETEUR

Menu Espace client Assistance Boutique

Bernard MISSIAEN

PUBLICITE

accueil mail sms/mms boites vocales mes contacts agenda Le Cloud

bermomissiaen@orange.fr : Vous avez 12 message(s) dont 0 non lu(s)

mes préférences | aide

actualiser | écrire un message | Rechercher... | dans les mails

reçus
envoyés
brouillons (9)
indésirables (63)
corbeille (43)
mes dossiers gérer
abaenglish
eolien landr...
impôts
malwarebytes
microsoft -
scot Metha
sfr
souvenir

1% sur 10Go plus d'espace ?
alertes SMS plus d'info
anti-spam actif

Suivez l'actu du jour Orange actu

boîte de réception lire un message Précédent message 22

répondre | transférer | traiter comme indésirable | déplacer vers | supprimer

de "Mairie de Landrais" <mairie@landrais.fr>
à bermomissiaen@orange.fr ajouter à
date 16/01/17 14:39 créer
objet TR: Énergies renouvelables : plus chères et inadaptées

voir

De : gis.bel@laposte.net (mailto:gis.bel@laposte.net)
Envoyé : lundi 16 janvier 2017 12:34
À : mairie@landrais.fr
Cc : pere@mairie17.com
Objet : Fwd: Énergies renouvelables : plus chères et inadaptées

Bonjour,
Ce document est à joindre à l'Enquête publique - Merci GS

De: "Friends against wind" <friends.against.wind@gmail.com>
À: "gis bel" <gis.bel@laposte.net>
Envoyé: Lundi 16 Janvier 2017 10:53:46
Objet: Énergies renouvelables : plus chères et inadaptées

Énergies renouvelables : plus chères et inadaptées

« le développement inconsidéré de cette filière, qui repose sur une idéologie radicale et irration non sur la raison, n'aurait jamais dû être engagé. »

Bonjour à toutes et à tous,
Contrepoints vient de publier ce très bon article de Jean-Pierre Bardinet, ingénieur ENSEM Nancy (École Nationale Supérieure d'Él de Mécanique) :

Énergies renouvelables : plus chères et inadaptées

« le développement inconsidéré de cette filière, qui repose sur une idéologie radicale et irrationnelle, et non sur la raison, n'aurait jamais dû être engagé. »

Bien cordialement,
Dominic Mette

friends against wind *Ensemble contre les éoliennes*
www.friends-against-wind.org

Friends against wind - *Ensemble contre les éoliennes*

Vous recevez ce courriel dans le cadre de votre engagement contre l'éolien industriel. Si vous désirez mettre à jour votre adresse e-mail, ou vous désinscrire de notre liste, merci de nous répondant à ce courriel.

COMMISSARIAT
M.B
ENQUETEUR

Menu Espace client Assistance Boutique

Bernard MISSIAEN

PUBLICITE

accueil | mail | sms/mms | boites vocales | mes contacts | agenda | Le Cloud

bermonissiaen@orange.fr : Vous avez 12 message(s) dont 0 non lu(s)

mes préférences | aide

actualiser | écrire un message | Rechercher... | dans les mails

reçus
envoyés
brouillons (9)
indésirables (63)
corbeille (43)
mes dossiers gérer
abaenglish
eolien landr...
impôts
malwarebytes
microsoft -
scot Maths
sfr
souvenir

1% sur 10Go plus d'espace ?
alertes SMS plus d'info
anti-spam actif

Nettoyez vos contacts en 2 clics !
Suivez l'actu du jour
Orango actu

boite de réception lire un message Précédent message 18

répondre | transférer | traiter comme indésirable | déplacer vers | supprimer

de	gis.bel@laposte.net
à	mairie@landrais.fr ; "Bernard MISSIAEN" <bermonissiaen@orange.fr>
cc	pete@mairie17.com
date	17/01/17 15:00
objet	Fwd: Conférence d'Alain Bélime à Vervins dans l'Aisne (02) le 28 janvier sur le danger des éoliennes !

ajouter à
créer
voir

En effet, le danger est bien là ! Perdre des sommes fabuleuses pour ne produire que des nèfles de temps à autres, n'est à la mode, mais tuer les gens qui vivent dessous est un crime, et devra être jugé un jour comme crime contre l'humanité, moins. Bravo à Mr Belime d'alerter et d'informer.
GS

De: "Twitter" <info@twitter.com>
À: "Siguier" <gis.bel@laposte.net>
Envoyé: Mardi 17 Janvier 2017 14:55:28
Objet: Conférence d'Alain Bélime à Vervins dans l'Aisne (02) le 28 janvier sur le danger des éoliennes !

Vos Temps forts

STOPEOLIEN02
@STOPEOLIEN02

Conférence d'Alain Bélime à Vervins dans l'Aisne (02) le 28 janvier sur le danger des éoliennes !

Conférence d'Alain Bélime à Vervins dans l'Aisne (02) le 28 janvier sur le danger des éoliennes !
Voir l'article pour en savoir plus.
altermedia.info

Vent Libre
@Fregren36

Consommation d'électricité rte-france.com/fr/eco2mix/eco...

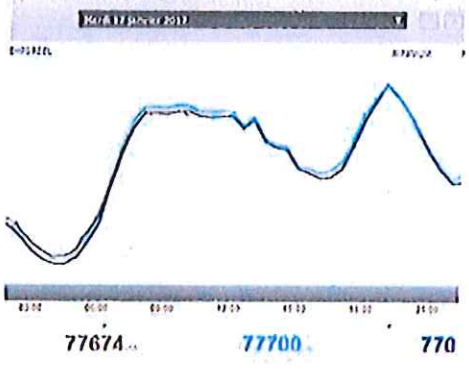

COMMISSAIRE M.B ENQUETEUR

les vues imprenables
@Nyf3y5X6fLxNCN6

2050: Les territoires ruraux, "base arrière" du confort électrique urbain? L'avenir est sombre.
François Chabannes tinyurl.com/jubzkqr

Le Parisien
@le_Parisien

RT @leParisien_pol: Hollande répond à Trump : «L'Europe n'a pas besoin de conseils extérieurs»

> **Hollande répond à Trump : «L'Europe n'a pas besoin de conseils extérieurs» -**
>
> Donald Trump estime que d'autres pays pourraient suivre l'exemple du Royaume-Uni et quitter l... plus
>
> leparisien.fr

GEGE
@Cadel70

Paysages sacrifiés - Comment la transition énergétique détruit notre env... via @YouTube

thony
@maryelthony

RT @Contrepoints: Énergies renouvelables : plus chères et inadaptées divr.it/N78ppR Replay

En voir plus sur Twitter

Paramètres | Aide | Se désinscrire

Cet email a été généré pour @BatSignaler.

Twitter, Inc. 1355 Market Street, Suite 900 San Francisco, CA 94103

---

marquer comme non lu

© Orange 2017 Informations légales Données personnelles Les cookies Publicité Internet + Signaler un contenu illicite

33 / 6

COMMISSAIRE ENQUETEUR

Menu Espace client Assistance Boutique Bernard MISSIAEN

Safer Internet Day 2017 En février Ensemble pour un Internet meilleur www.saferinternetday.org PUBLICITE

accueil mail sms/mms boîtes vocales mes contacts agenda Le Cloud

bermomissiaen@orange.fr : Vous avez 12 message(s) dont 0 non lu(s) mes préférences | aide

actualiser | écrire un message | Rechercher... | dans les mails

reçus
envoyés
brouillons (9)
indésirables (63)
corbeille (43)
mes dossiers gérer
abacnglish
eolien landr...
impôts
malwarebytes
microsoft -
scot Maths
sfr
souvenir

1% sur 10Go plus d'espace ?
alertes SMS plus d'info
anti-spam actif

Suivez l'actu du jour Orange actu

boîte de réception | Fire un message | Précédent | message 11

répondre | transférer | traiter comme indésirable | déplacer vers | supprimer

de "Mairie de Landrais" <mairie@landrais.fr>
à bermomissiaen@orange.fr
date 19/01/17 17:28
objet TR: Infrasons et santé

ajouter à
créer
voir

De : gis.bel@laposte.net (mailto:gis.bel@laposte.net)
Envoyé : jeudi 19 janvier 2017 16:58
À : mairie@landrais.fr; gare@mairie17.com
Objet : Fwd: Infrasons et santé

Do: "Friends against wind" <friends.against.wind@gmail.com>
À: "gis bel" <gis.bel@lacoste.net>
Envoyé: Mercredi 18 Janvier 2017 13:04:39
Objet: Infrasons et santé

Infrasons et santé

Le 14 déc. 2016 à Gram au Danemark, Dr Mariana Alves-Pereira a donné une conférence sur le infrasons et sons à basse fréquence et leurs effets sur la santé.

Bonjour à toutes et à tous,
Merci à l'association *Le Mont Champot* pour le sous-titrage en français de cette importante vidéo :

Infrasons et santé

Le 14 déc. 2016 à Gram au Danemark, Dr Mariana Alves-Pereira a donné une conférence sur les infrasons et sons à basse fréquence et leurs effets sur la santé.

Bien cordialement,
Dominic Mette

Friends against wind *Ensemble contre les éoliennes*
www.friends-against-wind.org

Friends against wind - *Ensemble contre les éoliennes*

Vous recevez ce courriel dans le cadre de votre engagement contre l'éolien industriel. Si vous désirez mettre à jour votre adresse e-mail, ou vous désinscrire de notre liste, merci de nous répondre à ce courriel.

3ii / L

COMMISSAIRE
M.B
ENQUÊTEUR

sarenza SOLDES JUSQU'À -60% JE FONCE › PUBLICITÉ

Suivez l'actu du jour Orange actu

boîte de réception lire un message Précédent message 10

répondre | transférer | traiter comme indésirable | déplacer vers | supprimer

de "Mairie de Landrais" <mairie@landrais.fr>

à bermomissiaen@orange.fr

date 19/01/17 17:28

objet TR: Riou Jean Pierre a tweeté : Un avis britannique tranché sur les éoliennes!...

De : gis.bel@laposte.net [mailto:gis.bel@laposte.net]
Envoyé : jeudi 19 janvier 2017 16:47
À : mairie@landrais.fr; pere@mairie17.com
Objet : Fwd: Riou Jean Pierre a tweeté : Un avis britannique tranché sur les éoliennes!...

De: "Twitter" <info@twitter.com>
À: "Siguier" <gis.bel@laposte.net>
Envoyé: Jeudi 19 Janvier 2017 16:21:07
Objet: Riou Jean Pierre a tweeté : Un avis britannique tranché sur les éoliennes!...

Vos Temps forts

Riou Jean Pierre
@rioujeanpierre

Un avis britannique tranché sur les éoliennes!...
fr.friends-against-wind.org/realities/the-...

les vues imprenables
@NyI3y5X6ICxNCN3

Les vues imprenables et php:
La partialité des médias envers l'industrie éolien...
augustinmassin.blogspot.com/2017/01/la-par...

Le Parisien
@le_Parisien

Un hôpital de Bordeaux privé de chauffage en pleine vague de froid

Un hôpital bordelais privé de chauffage en pleine vague de froid -
Alors qu'une vague de froid touche la France, l'hôpital Pellegrin de Bordeaux a été victime c... plus
leparisien.fr

marquer comme non lu

© Orange 2017 Informations légales Données personnelles Les cookies Publicité Internet + Signaler un contenu illicite

34 L

COMMISSAIRE ENQUETEUR M.B

6

Le vent tourne
@levent_tourne

EDF et l'éolien
#anti #éolien #Comité #EDF #Entreprise

EDF et l'éolien

Même EDF ne croit pas en l'énergie éolienne (Voir la vidéo éditée par le comité central d'ent... plus

leventtourne.org

1

RETWEETÉ PAR
Nadenon

CGT Fessenheim
@CGT_Fessenheim

Le nouveau service public ?

EDF va baisser le rideau de ses boutiques

A Bourges (Cher), la boutique EDF a fermé l'été dernier. Comme, avant elle, celles d'Evreux, ... plus

lesechos.fr

1

Sauvons Montlevicq
@SauvonMontlevic

Une pale d'une éolienne s'arrache et se brise au sol à Nurlu via @CourrierPicard

Une pale d'une éolienne s'arrache et se brise au sol à Nurlu

- Picardie express - Le Courrier picard

courrier-picard.fr

En voir plus sur Twitter

Paramètres | Aide | Se désinscrire

Cet email a été généré pour @BelSpicier.

Twitter, Inc. 1355 Market Street, Suite 900 San Francisco, CA 94103

marquer comme non lu

© Orange 2017 Informations légales Données personnelles Les cookies Publicité Internet + Signaler un contenu illicite

marquer comme non lu

© Orange 2017 Informations légales Données personnelles Les cookies Publicité Internet + Signaler un contenu illicite